



PNGF

Plateforme Nationale de Dialogue
sur la Gouvernance Foncière

FORUM NATIONAL SUR LE FONCIER

Le foncier, levier de la souveraineté alimentaire

05, 06, 07 décembre 2023 Hotel King Fahd Palace

Rapport final

Avec l'appui technique et financier de



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture



BANQUE MONDIALE

Sigles et abréviations

AJS: Association des femmes juristes du Sénégal
ANAT : Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire
ANIDA : Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole
ANPEJ : Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
BAD: Banque Africaine de développement
BM : Banque Mondiale
CCOD : Commission de Contrôle des Opérations Domaniales
CNCR : Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
CNRF : Commission Nationale de Réforme Foncière
COPIL: Comité de Pilotage de la Plateforme Nationale Directives Volontaires et Gouvernance foncière
CRAFS : Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier
DAPSA : Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DGID : Direction Générale des Impôts et Domaines
DN: Domaine National
DV : Directives Volontaires pour une Gouvernance Responsable des Terres, des forêts et des pêches
FAO : Food and Agriculture Organization for United Nations
FIDA: Fond International pour le développement Agricole
GIZ : Coopération Technique Allemande
ILC : International Land Coalition
IPAR : Initiative Prospective Agricole et Rurale
LDN : Loi sur le Domaine National
LSGT : Les Savoirs des Gens de la Terre
MCA : Millenium Chalenge Account
MFB: Ministère des Finances et du Budget
NICAD : Numéro d'Identification Cadastrale
ODD : Objectifs de développement durable
PAPSEN : Programme d'Appui au Programme National d'Investissement Agricole du Sénégal
PDIDAS : Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness au Sénégal
PIESAN : Projet d'intensification eco-soutenable de l'agriculture dans les niayes
PNADT : Plan National d'Aménagement et de Développement Territorial
POAS: Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols
PRACAS : Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PROCASEF: Projet de Cadastre et Sécurisation foncière
P2RS : Programme de Renforcement de la résilience pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel
PSE : Plan Sénégal Emergent
SAED : Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta de Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé
SCADT : Schéma Communal d'Aménagement et de Développement Territorial
SDADT: Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Territorial
SDADT-ZS: Schéma départemental d'Aménagement et de Développement Territorial dédié aux Zones Spécifiques
SIF : Système d'Information Foncière
SIFC : Système d'Information Foncière Communal
UAEL : Union des Associations des Elus Locaux

SOMMAIRE

| | | |
|-------|--|----|
| 1 | Rappel des termes de référence du forum sur le foncier..... | 5 |
| 1.1 | Contexte et justification | 5 |
| 1.2 | Objectifs du forum..... | 5 |
| 2 | Déroulement du forum | 6 |
| 2.1 | Cérémonie d'ouverture..... | 6 |
| 2.1.1 | Les mots de bienvenue de Monsieur Tanor Meissa DIENG, président de la plateforme nationale sur la gouvernance foncière | 6 |
| 2.1.2 | Discours du représentant résident de la FAO,..... | 7 |
| 2.1.3 | Discours du représentant de ILC | 8 |
| 2.1.4 | Discours du représentant de la GIZ | 8 |
| 2.1.5 | Discours d'ouverture du Ministre des Finances et du Budget (mélange de cris de cœur et d'apaisement | 9 |
| 2.2 | Conférence inaugurale sur le Nexus souveraineté alimentaire & gouvernance des ressources naturelles et foncière (Dr Ibrahima Hathie, IPAR-PSS/USAID) | 11 |
| 2.3 | Panel 1 : Bilan du Dialogue sur le foncier, réalisation et perspectives de la plateforme nationale dans l'écosystème du foncier du Sénégal | 13 |
| 2.3.1 | Les points clé des échanges et discussions | 15 |
| 2.3.2 | Recommandations formulées | 15 |
| 2.4 | Panel 2 : les initiatives de gouvernance foncière | 16 |
| 2.4.1 | Promotion du dialogue sur le foncier | 16 |
| 2.4.2 | Outils de gestion, de planification et cohérence territoriale :..... | 19 |
| 2.4.3 | Outils de sécurisation foncière : | 20 |
| 2.4.4 | Points clé des échanges et discussions | 21 |
| 2.4.5 | Réactions des panelistes..... | 22 |
| 2.4.6 | Recommandations formulées | 23 |
| 2.5 | Panel 3 : Secteur privé et capital foncier | 23 |
| 2.5.1 | Synthèse des échanges et discussions | 26 |
| 2.5.2 | Les recommandations | 27 |
| 2.6 | Panel 4 : La sécurisation du foncier pastoral : question résolue ou toujours entière ? | 27 |
| 2.6.1 | Les points clé des échanges et discussions | 30 |
| 2.6.2 | Les recommandations formulées | 30 |
| 2.7 | Panel 5 : Égalité des droits fonciers : au-delà des textes ? | 31 |

| | | |
|--------|--|----|
| 2.7.1 | Les points clé des échanges et discussions | 33 |
| | Les échanges dans le cadre de ce panel se résument aux points suivants : | 33 |
| 2.7.2 | Les recommandations formulées | 34 |
| 2.8 | Panel 6 : Entreprenariat des jeunes et accès au foncier | 35 |
| 2.8.1 | Les points clé des échanges et discussions | 38 |
| 2.8.2 | Recommandations formulées | 38 |
| 2.9 | Panel 7 : Atténuer, s'adapter, se réinventer ? | 39 |
| 2.9.1 | Les points clé des échanges et discussions | 41 |
| 2.9.2 | Les recommandations formulées | 41 |
| 2.10 | Cérémonie de clôture..... | 42 |
| | Deux séquences ont marqué ce panel, la lecture du Mémoire et la cérémonie de clôture. | 42 |
| 2.10.1 | Lecture du Mémoire (voir annexe) | 42 |
| 2.10.2 | Discours de clôture. | 42 |

1 RAPPEL DES TERMES DE REFERENCE DU FORUM SUR LE FONCIER

Les termes de référence du forum national sur le foncier au Sénégal sont clairs et précis. Ils ont abordé le contexte et la justification du forum, ses objectifs ainsi que le déroulement. Dans ce rappel nous allons aborder ces points tour à tour.

1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le forum national sur le foncier est devenu un évènement annuel, désormais inscrit dans l'agenda des acteurs de la gouvernance foncière au Sénégal. La sixième édition tenue à Dakar (hotel King fhad palace) les 05, 06 et 07 décembre 2023 avait comme thème "le foncier, levier de Souveraineté alimentaire".

En effet, le choix porté sur ce thème n'est pas fortuit. Dans un contexte marqué par une diversité des intérêts des acteurs et de tensions multiformes, un dialogue en vue de discuter des enjeux et défis pour une meilleure gouvernance des ressources devient une nécessité. Le COPIL jouant ainsi son rôle naturel, qui consiste à faciliter un dialogue multi-acteurs a invité toutes les parties prenantes cette année à discuter autour de la thématique en mettant l'accent sur l'analyse des problématiques de souveraineté alimentaire en lien avec la sécurité foncière des exploitations familiales et des investissements responsables. Un sujet des plus urgents à traiter au regard de la croissance démographique et d'accroissement des besoins en matière foncière.

1.2 OBJECTIFS DU FORUM

Dans les TDRs, l'objectif général de même que les objectifs spécifiques du forum apparaissent clairement. De façon générale, l'objectif de ce forum était d'échanger sur les enjeux et défis majeurs liés à la gouvernance foncière dans l'optique de contribuer à la souveraineté alimentaire nationale par une optimisation des apports des exploitations familiales et du secteur privé dans le cadre d'une gestion apaisée du foncier.

De façon spécifique il s'agissait de (d') :

- échanger sur les pratiques locales d'arrangements fonciers ainsi que sur les mécanismes de prévention et gestion des conflits ;
- partager les outils éprouvés par les catégories d'acteurs impliqués dans la gestion du foncier (collectivités territoriales, secteur privé, acteurs étatiques, société civile, etc..) ;
- analyser les modes de gouvernance foncière qui sécurisent les exploitations familiales et investissements privés, en préservant l'équilibre et l'équité sociale ;
- explorer les modalités de prise en charge des défis liés à l'entrepreneuriat et à l'employabilité des jeunes et des femmes en rapport avec le capital foncier ;
- analyser les valeurs ajoutées et la contribution spécifique des exploitations familiales et des investissements privés en matière de sécurité alimentaire.

2 DEROULEMENT DU FORUM

Ce forum s'est tenu suivant un format hybride (présentiel et distanciel). Il s'est organisé autour d'une dizaine de panels en plénière suivis de discussions.

2.1 CEREMONIE D'OUVERTURE

Placée sous la Présidence du Ministère des Finances et du Budget, la cérémonie d'ouverture du forum est marquée par quelques temps forts qu'il est important de rappeler. Il a été enregistré lors de cette première session, les allocutions du :

- Président de la Plateforme Nationale sur la Gouvernance Foncière
- Président du CNCR / CRAFS
- Président de l'UAEL
- Représentant résident de la FAO
- Représentant de ILC
- Représentant de la GIZ

2.1.1 Les mots de bienvenue de Monsieur Tanor Meissa DIENG, président de la plateforme nationale sur la gouvernance foncière

En sa qualité de Président de la Plateforme qui a organisé ce forum, M. DIENG a entamé son propos par des salutations adressées aux autorités en leur rangs et gardes et à l'ensemble des participants. Il a tenu à remercier chaleureusement le Ministre des Finances et du Budget d'avoir voulu présider l'ouverture du forum. Ceci témoigne selon lui de l'intérêt qu'il accorde au thème de ce forum et au foncier de façon globale.

Il a saisi l'occasion pour rappeler que le forum est une opportunité pour les acteurs autour du foncier de discuter et de tenir des concertations nécessaires afin de mettre en œuvre les orientations du Président de la République déclinées dans le PSE.

C'est également, a-t-il souligné, un cadre pour discuter des enjeux et défis autour du foncier et de faire le bilan de la mise en œuvre des DV, et de tous les chantiers jusque-là ouverts sur le foncier et d'apprécier leurs impacts sur l'amélioration de la souveraineté alimentaire des communautés.

Il rappelle les efforts consentis par l'Etat du Sénégal dans l'appropriation des DV et le rôle fondamental que la plateforme a joué dans leur mise en œuvre avec l'appui des partenaires techniques et financiers comme la FAO, le FIDA, la GIZ, la Banque Mondiale etc.

Il n'a pas manqué de souligner les contraintes qui ne cessent de croître notamment la ruée vers les terres, les crises mondiales, les effets du changement climatique présentement discutés dans le cadre de la COP 28¹.

¹ En 2023, la 28e Conférence des Parties sur les changements climatiques (COP 28) a eu lieu à Dubaï du 30 novembre au 23 décembre.

Il a souligné l'importance du dialogue au regard de la pluralité des projets fonciers en cours où la question de l'harmonisation des outils et des démarches est au cœur des échanges.

Posant sans équivoque la problématique qui sera traitée tout au long des trois jours du forum, notamment, « le foncier, levier de souveraineté alimentaire », Monsieur DIENG rappelle les résultats attendus de ce forum en termes d'échanges et de propositions visant à améliorer la souveraineté alimentaire au Sénégal notamment en milieu rural. Il invite l'ensemble des participants à entretenir des discussions pointues et des partages d'expériences sur la bonne gouvernance foncière et la gestion durable des ressources naturelles base de la souveraineté alimentaire.

Il a terminé par une demande vivement adressée au Ministre des Finances et du Budget pour une mise en œuvre diligente et effective de l'observatoire national sur le foncier qui est un outil indispensable pour une gouvernance inclusive, consensuelle et durable des ressources naturelles vers la souveraineté alimentaire.

2.1.2 Discours du représentant résident de la FAO,

Dr. GOUANTOUEU Robert GUEI, coordonnateur sous régional de la FAO pour l'Afrique et représentant résident de la FAO au Sénégal entame son propos en adressant de sincères et chaleureux remerciements à Dr. QU Dongue, Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), au gouvernement et au peuple sénégalais pour la belle collaboration qu'ils entretiennent plus de quatre décennies de présence de la FAO au Sénégal en faveur d'un partenariat dynamique pour une agriculture durable

Rappelant le contexte de naissance de la plateforme créée avec le soutien de la FAO dans le cadre de la dissémination des Directives Volontaires de la FAO en 2014, il se félicite du dynamisme dont celle-ci fait toujours preuve en mobilisant tous les acteurs autour du foncier. Selon le représentant de la FAO au Sénégal, la souveraineté alimentaire reste un défi majeur pour le monde rural et les communautés à la base. Ainsi, il salue et félicite la plateforme du choix porté sur cette thématique. Une thématique, qui, selon lui a toujours constitué une préoccupation pour la FAO. Revenant sur les différentes thématiques prioritaires de recherche que la FAO entreprend depuis quelques années au Sénégal et dans la sous-région, Dr. GUEI rappelle la vision de la FAO qui, selon lui s'aligne parfaitement avec la politique du Gouvernement sénégalais qui ambitionne de relever les défis de la gouvernance foncière dans l'optique de contribuer à la souveraineté alimentaire.

Dans la même logique, il a salué le dynamisme des partenaires techniques et financiers regroupés autour du groupe thématique « Développement Rural et Sécurité Alimentaire » co-présidé par le FIDA et l'Italie et dont la FAO anime le sous-thème « foncier » pour leur soutien.

Adressant ses remerciements à l'endroit de la plateforme et de toutes les parties prenantes pour leur engagement, il a terminé son propos par une invite à une plus grande ouverture vers l'évaluation des politiques nationales en matière de gouvernance foncière en lien avec les questions de changement climatique, de l'eau, de l'intercommunalité et de la gestion intégrée des ressources.

2.1.3 Discours du représentant de ILC

Monsieur Maurice MIMBE, représentant de l'ILC après avoir adressé ses salutations à l'assistance, témoigne son honneur de représenter sa structure, mais également son plaisir à prendre part à la sixième édition du forum national sur le foncier qu'il qualifie de « grande messe du foncier ». Dans son discours, il a mis l'accent sur l'importance de la mobilisation des acteurs de la gouvernance foncière autour d'une plateforme de concertation et de dialogue multi-acteurs. Cette mobilisation est selon lui d'autant plus importante dans un contexte de réforme foncière qui nécessite l'implication de toutes les forces vives de la nation, notamment les communautés à la base. Ainsi, a-t-il rappelé toute l'importance que ILC accorde à cette dernière, notamment les femmes, les jeunes, les peuples Autochtones et communautés marginalisées dans son plan d'action.

D'ailleurs, c'est la place centrale que la plateforme accorde à ces communautés locales qui constitue selon Monsieur MIMBE la base de sa collaboration avec l'ILC. C'est pourquoi, il se félicite de l'accent mis sur la thématique de la souveraineté alimentaire, tout en espérant que ce soit une opportunité offerte aux participants de discuter de l'importance de l'accès sécurisé des communautés à la terre pour des systèmes alimentaires durables.

Au-delà de l'accent mis sur la souveraineté alimentaire, Monsieur MIMBE se réjouit de l'intérêt que le Forum accorde à la question du changement climatique, car selon lui, ses effets impactent considérablement l'accès à la terre pour ces communautés. Il a conclu en réitérant l'engagement de l'ILC à soutenir la Plateforme Nationale, qui, au regard de la diversité des acteurs qui la composent rentre dans la catégorie des plateformes types que l'ILC promeut.

2.1.4 Discours du représentant de la GIZ

Au nom de la GIZ et du Projet Seen-Suuf (Coopération Allemande), Dr Florian LANG a d'abord remercié les organisateurs de cette rencontre nationale de réflexion sur le foncier avant de rappeler que la GIZ a pris l'engagement d'accompagner les processus d'amélioration de la gestion du foncier au Sénégal.

C'est à ce titre, qu'il a rappelé que le projet « Appui à l'amélioration de la gestion foncière au Sénégal : SEEN SUUF » s'inscrit dans le « Partenariat pour encourager les réformes », conclu entre le Sénégal et l'Allemagne dans le cadre de l'Initiative du G20 « Compact with Africa ». La gestion foncière est l'un des quatre (4) domaines de ce partenariat qui, en conformité avec le Plan Sénégal Emergent, contribue à l'amélioration de la gouvernance foncière au Sénégal et à la création d'emplois.

L'objectif du projet est de doter les autorités nationales et déconcentrées, les collectivités territoriales et les acteurs locaux, des compétences pour accroître la sécurité foncière dans les régions de Kaolack et Kaffrine sur 17 communes.

Selon Dr LANG, l'objectif général de ce forum est d'échanger sur les enjeux et défis majeurs liés à la gouvernance foncière dans l'optique de contribuer à la souveraineté alimentaire nationale par une optimisation des apports des exploitations familiales et

du secteur privé dans le cadre d'une gestion apaisée du foncier. En faisant ce rappel, Dr LANG a fait ressortir le lien direct entre cet Objectif et celui du Projet Seen-Suuf.

Pour atteindre cet objectif, la GIZ (projet Seen Suuf) accompagne l'Etat du Sénégal, pour :

- Renforcer les acquis en vue de l'atteinte de la souveraineté alimentaire en renforçant les capacités des exploitations familiales en général et des groupes de femmes en particulier en termes de moyens techniques et financiers dans ce contexte de changement climatique ;
- Renforcer les organisations de la société civile pour leur permettre de mieux mettre en œuvre leurs stratégies de renforcement des capacités, d'encadrement et de sensibilisation en direction des populations rurales
- Renforcer les partenariats et les compétences avec certaines structures techniques administratives dans le domaine du foncier
- Renforcer les collectivités territoriales en termes d'équipements et d'outils modernes de gestion du foncier, compte non tenu des importants programmes de renforcement des capacités des acteurs ruraux.

Dr LANG a souligné que le Forum National du foncier est un cadre pour favoriser les synergies d'action entre les différents acteurs. Cette diversité permet à chacun d'apprendre de l'autre et pourquoi pas de développer des stratégies opérationnelles concertées d'intervention. La GIZ s'est déjà inscrite dans cette dynamique, en s'appuyant sur des partenaires institutionnels ou locaux pour dérouler les activités et assurer leur portage.

Avant de conclure son allocution, Dr LANG a fait au nom des partenaires techniques et financiers une importante annonce, selon laquelle les PTF ont décidé de réactiver le sous-groupe des PTF sur le foncier. Selon Dr LANG, trois thèmes prioritaires sont retenus pour les deux prochaines années :

- i) la souveraineté alimentaire ;
- ii) l'agro écologie ;
- iii) le foncier.

2.1.5 Discours d'ouverture du Ministre des Finances et du Budget (mélange de cris de cœur et d'apaisement

Après avoir adressé ses salutations à l'assistance en leurs rang, grade, qualité, et tout protocole observé, le Ministre s'est félicité de la tenue de la sixième édition du forum qu'il a replacé dans son contexte. Un contexte qui selon lui, est marqué par les enjeux cruciaux liés à la gestion du foncier dans notre pays. Monsieur le Ministre a évoqué ces enjeux à travers un discours mélangé tantôt de cris de cœur, tantôt d'apaisement. Il a en outre saisi cette occasion pour revenir sur les multiples efforts que l'Etat du Sénégal est en train de faire en ce sens. Selon lui, la thématique du forum se trouve au cœur des préoccupations du Gouvernement, qui œuvre inlassablement à la transformation structurelle de notre économie telle que définie dans l'axe 1 du Plan

Sénégal Emergent (PSE), dont le développement des activités agricoles demeure une des priorités majeures.

Dans son propos, il est largement revenu sur la fonction nourricière de la terre qui, dans nos traditions africaines comporte plusieurs dimensions (sociale, économique, religieuse). Dans un contexte de croissance démographique rapide et d'un besoin incessant d'accroître la production agricole, le défi actuel des acteurs dans l'utilisation de la terre et du gouvernement est de faire en sorte que toute tentative de réforme intègre obligatoirement ces dimensions en vue d'assurer cet équilibre nécessaire à l'exploitation optimale des ressources foncières.



Soulignant le travail remarquable effectué par la CNRF mise en place en 2012, il a rappelé que la sécurisation foncière et la souveraineté alimentaire sont des préalables indispensables pour réaliser toute perspective de développement durable, harmonieux et solidaire.

C'est pour cette raison qu'au-delà de la nécessité d'une ouverture vers l'agriculture intensive, il nous faut impérativement protéger les droits des communautés villageoises avec la promotion et la protection de l'exploitation familiale. Cette nécessité de protéger les exploitations familiales a motivé selon le Ministre les modifications récemment apportées par le décret numéro 2022 -2307 du 30 décembre 2022, introduisant les droits collectifs sur le domaine national.

Abordant les différents projets fonciers en cours au Sénégal dont le plus cité reste le PROCASEF financé par la Banque Mondiale, le Ministre fait état de l'utilité ainsi que les avancées que les outils en cours d'élaboration pourront apporter dans l'amélioration de la gouvernance foncière au Sénégal.

Il a conclu en replaçant le forum dans un contexte où se tient à Dubaï la 28^{ème} Conférence des Parties sur le climat (COP 28). Faisant état des dérèglements climatiques sans précédent qui hantent actuellement le monde ainsi que leurs capacités à compromettre les efforts consentis dans la perspective de la souveraineté

alimentaire, ils ne peuvent plus être ignorés dans l'élaboration des stratégies de développement économique et social.

C'est la raison pour laquelle, selon lui, pour la première fois, le Sénégal s'est doté d'un budget vert et a mis en place un document-cadre de financement durable.

Après avoir déclaré le forum ouvert, M. le Ministre a souhaité pleins succès aux travaux qui s'inscrivent dans une dynamique de dialogue multi-acteurs.



Figure 1 Le Ministre des Finances et du Budget entouré à sa gauche des représentants de la FAO et de la GIZ et à sa droite du représentant de l'UAEL et du Président du COPIL

2.2 CONFERENCE INAUGURALE SUR LE NEXUS SOUVERAINETE ALIMENTAIRE & GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES ET FONCIERE (DR IBRAHIMA HATHIE, IPAR-PSS/USAID)

Avant le discours d'ouverture du Ministre des Finances et du Budget, Dr. Hathie a gratifié l'assistance d'une conférence inaugurale sur le Nexus souveraineté alimentaire & foncier. Cette présentation qui met en exergue le rôle fondamental de la ressource foncière dans l'atteinte des objectifs de souveraineté alimentaire a débouché sur la problématique centrale qui est celle de la capacité de l'agriculture à nourrir la population sénégalaise à l'horizon 2050. Dans son exposé, il a



Figure 2 Dr. Hathie, IPAR-PSS/USAID

d'abord rappelé le contexte qu'il a structuré autour d'un certain nombre de variables (l'offre et la demande) qu'il pose comme des facteurs déterminants à l'origine de ce questionnement. Ces variables avance-t-il du côté de la demande se résument sur trois points à savoir, une croissance démographique rapide, une forte urbanisation et des régimes alimentaires en mutation.

En effet, c'est à travers une présentation chronologique de la population sénégalaise (de 7, 1 millions d'habitant en 1998, est passée de 13, 5 million en 2013 et de 18 millions en 2023, ce qui risque de doubler en 2050 selon les prévisions des NU DESA & faites-en 2018) qu'il a montré l'importance des enjeux et défis à relever à ce niveau. De cette évolution rapide vient se greffer l'urbanisation galopante qui introduit à la fois un changement de modes de vie et une évolution des modèles alimentaires. Lesquels changements ont conduit à une augmentation de la demande. La mise en lumière de ces facteurs débouche sur un fait, une production insuffisante et une dépendance à l'importation, deux éléments qui caractérisent selon lui l'offre.

Il a rappelé la position géographique du Sénégal, qui est situé dans le Sahel est soumis aux défis du changement climatique, ce qui renforce cette dépendance. L'agriculture principalement pluviale, domestique et orientée vers la monoculture (arachide) rentre également dans le lot des facteurs bloquant l'autonomie du pays dans sa consommation.

Dr. ATHIE a souligné les progrès significatifs que le Sénégal a réalisés dernièrement à travers les diverses politiques et stratégies que l'Etat a mises en place. Ces politiques et stratégies ont conduit selon lui à une amélioration de la productivité permettant ainsi le Sénégal de rentrer dans les vingt premiers en Afrique en termes de rendement à la production (14^{ème} en 2020). Il a souligné la persistance malgré ces progrès de l'importation de céréales (2. 366000 tonnes importées en 2021). Cette dépendance qu'il qualifie de structurelle se traduit par une dépense des régimes alimentaires d'une denrée insuffisamment produite (pain, riz, huile de palme etc.).

Revenant sur l'offre, il a insisté sur le changement climatique et la dégradation des terres comme principales contraintes. Il en conclut que l'agriculture sénégalaise est fortement exposée aux effets du changement et des variabilités climatiques.. Pour étayer son argumentaire, il a invoqué les projections du GIEC qui prévoient une intensification du réchauffement climatique à l'horizon 2050. A ces chocs récurrents, il ajoute la dégradation des terres (une étude de la BM montre que 2/3 des terres du Sénégal sont dégradées).

Il termine son exposé en établissant le lien entre foncier et souveraineté alimentaire. Selon lui, compte tenu du rôle central du foncier dans l'atteinte des objectifs de la souveraineté alimentaire, il est impératif de prendre en compte trois défis majeurs à savoir la dégradation des sols, la compétition des usages et la gouvernance inclusive. Dans ce contexte où le foncier semble décroître, et caractérisé par des incertitudes, seule une perspective à long terme qui prenne en compte les valeurs sociales économiques et culturelles peut sauver les communautés.

C'est par une note d'invite à l'endroit des décideurs et de l'ensemble des usagers à l'adoption d'une approche intégrée et holistique dans la gouvernance des ressources naturelles qu'il a terminé son exposé

2.3 PANEL 1 : BILAN DU DIALOGUE SUR LE FONCIER, REALISATION ET PERSPECTIVES DE LA PLATEFORME NATIONALE DANS L'ECOSYSTEME DU FONCIER DU SENEGAL

Ce premier panel a été modéré par Monsieur Kader Fanta Ngom qui est revenu largement sur le cours inaugural de Dr. Athie sur la sécurité alimentaire et le foncier. En guise d'introduction du Panel, M. NGOM a procédé à un rappel du contexte de naissance de la plateforme nationale qui, selon lui a été créé en 2014 avec le soutien de la FAO dans le cadre de la dissémination des Directives Volontaires, d'où son nom originel COPIL-DV qui a évolué vers COPIL-DVGF. Dans la même logique, il a fait état des forces et faiblesses de la plateforme, ainsi que les défis et perspectives.

A la suite de M. NGOM, plusieurs panelistes ont pris la parole pour dresser le bilan du dialogue multi acteurs sous la conduite de la Plateforme Nationale.

Dr. Cheikh Oumar BA, directeur exécutif de l'IPAR qui assure le secrétariat de la plateforme en guise d'introduction a rappelé l'esprit de la plateforme et son caractère innovant qui réside dans sa configuration, son organisation et sa dynamique multi acteurs. Elle est organisée autour de cinq (5) collèges spécialisés dans l'optique d'impliquer toutes les parties prenantes du foncier (secteur privé, recherche, société civile, élus, gouvernements, les partenaires techniques et financiers etc.).

L'intérêt de ce rappel est selon lui de mieux éclairer les participants sur comment fonctionne la plateforme et quels sont les acteurs qui la font fonctionner. Dans son intervention, monsieur BA a abordé les grandes lignes du plan stratégique 2018-2023 et les résultats produits. Ainsi, il a partagé quelques résultats majeurs dont la production de connaissances dans la gestion foncière. Il a magnifié le travail important que la plateforme est en train de faire en ce sens et qui constitue l'axe 2 du plan stratégique 2018-2023. Il a insisté sur l'importance que la plateforme accorde à la recherche qui, selon lui est fondamentale pour nourrir le dialogue entre les acteurs d'où la nécessité de travailler avec les universitaires pour produire des bases scientifiques, mais également avec le monde rural pour recueillir des informations auprès des populations. Cette nécessité de travailler de concert et à proximité des communautés locales a justifié la création des plateformes locales. La mise en œuvre de cet axe 2 a conduit aujourd'hui à une dynamique assez intéressante sur le genre en renforçant davantage les femmes.

Monsieur Ba termine son propos en mettant en exergue les défis auxquels la plateforme fait face.

Le défi d'harmonisation des démarches et des approches en cours a été soulevé au premier plan. En effet, il y a beaucoup de projets sur le foncier en cours qui conçoivent et mettent en place des outils de gestion du foncier, le rôle de la plateforme en tant que structure fédératrice est de trouver les synergies et d'amener ces projets à harmoniser les démarches et les outils élaborés sur le terrain.

Il a également évoqué comme défi l'accès des femmes et des jeunes à la terre et invite la plateforme à y travailler davantage en proposant des solutions idoines, même si des efforts sont faits en ce sens à travers le collège des femmes. Sur ce, il a souligné la nécessité de mettre en place des solutions durables à travers une démarche innovante que les destinataires auront eux-mêmes proposée. Un autre grand défi de la plateforme reste selon Cheikh Oumar BA la mise en place de l'observatoire national du foncier avec l'adhésion de tous les acteurs.

L'intervention de Cheikh Oumar BA a été complétée par d'autres acteurs clés de la plateforme. D'abord Monsieur Tanor Meissa DIENG, président de la plateforme au nom du Ministère de l'agriculture, de l'Équipement Rural et de la Sécurité Alimentaire (MAERSA), est revenu sur les résultats importants de la plateforme en termes de renforcement de capacités des acteurs locaux tout en soulevant la nécessité de les consolider tout en les améliorant.

Monsieur El Hadji Thierno CISSE du CNCR lui, est revenu sur le caractère multi acteurs de la plateforme qui réunit toutes les catégories d'acteurs de la gouvernance foncière. Il est revenu sur la forte mobilisation du CRAFS dans la mise en place de cette plateforme. Pour sa part, ce bilan est important, car il permet d'éclairer davantage les participants sur le fonctionnement de la plateforme, son rôle ainsi que le travail qu'elle a effectué jusque-là.

Le dernier intervenant de ce panel, Monsieur ZAKARIA SAMBAKHE a insisté au même titre que ses prédécesseurs sur l'importance que la plateforme accorde à la production de connaissance et d'« évidence probante de base » et à la recherche, sans oublier le rôle qu'elle a joué dans la redynamisation du dialogue au niveau local. Il est vrai que ces dialogues existaient notamment dans la résolution des conflits fonciers, mais la plateforme a fortement contribué à les renforcer à travers sa force de proposition et grâce à la mobilisation et l'implication de tous les acteurs qui soulèvent des problématiques intéressantes et parfois divergentes.

Il termine par soulever un grand défi qui constitue selon lui le renforcement de la décentralisation des activités de la plateforme surtout dans la tenue des évènements.



2.3.1 Les points clé des échanges et discussions

Les discussions et échanges autour de ce panel ont tourné autour de quatre (04) points essentiels :

- Le défi de l'implication des jeunes dans les processus de prise de décisions dans les plateformes locales, ainsi que leur faible niveau d'implication dans la mise en œuvre des activités de la plateforme ;
- Le faible fonctionnement et la nécessité de dynamiser les plateformes locales. Revoir et renforcer les liens techniques qui existent entre les plateformes locales et la plateforme nationale afin d'assurer leur complémentarité. Également, l'absence de dynamisme de certains collèges au sein de la plateforme a été relevée. Ils ne fonctionnent en général que lorsque des projets sont en cours. Face aux défis multiples d'autonomisation des plateformes locales, celles de Podor et de Ziguinchor ont été citées comme modèles innovants devant inspirer les autres. A Podor, pour renforcer son autonomie, la plateforme a institué un système de contribution des communes membres pour son fonctionnement. Elle a évolué en passant d'un COPIL GF à un COPIL-RS élargissant ainsi son champ d'action. Dans un contexte de crise en Casamance où le foncier était un sujet tabou, la plateforme locale a beaucoup contribué à ouvrir le débat en le rendant public. Au-delà de cette ouverture, le mode de fonctionnement de la plateforme de Ziguinchor est assez innovant et inspire aujourd'hui la mise en place des plateformes de Sédhiou et Kolda qu'elle accompagne.
- La léthargie dans le fonctionnement des collèges a été également discutée dans ce panel. Malgré les résultats obtenus dans la production de connaissance, l'importance de la recherche reste un défi pour la plateforme.
- La faible participation des membres du collège-recherche ainsi que la difficulté à mobiliser les chercheurs (universités) a été déploré.

2.3.2 Recommandations formulées

En termes de recommandations :

- La création d'une structure d'orientation des PTF et des projets en fonction des besoins et priorités de l'Etat a été formulée (à défaut de créer cette structure, la plateforme doit s'investir davantage sur cette problématique).
- La nécessité de dynamiser la vie des collèges (qui sont presque tous en léthargie) à travers la mise en place d'un plan d'action clair. Ce plan d'action devra responsabiliser les Universitaires membres en vue de les impliquer et de les impliquer davantage dans les activités de la plateforme. A ce propos, une tournée nationale dans le but de rencontrer les structures de recherche a été proposée.
- Ouvrir le "Collège Universités et instituts de recherches" à d'autres universités intéressées ;
- La nécessité de renforcer les plateformes locales de même que leur implication dans les activités de la plateforme nationale et les associer davantage dans la prise de décisions et la tenue des activités au plan national.
- Réunir les plateformes locales en vue de partager les expériences réussies et les bonnes pratiques à dupliquer.

- Créer des entités locales genre au sein des plateformes locales ;
- Traduction des documents et informations saillantes en langue locales.

2.4 PANEL 2 : LES INITIATIVES DE GOUVERNANCE FONCIERE

Ce panel modéré par Monsieur Khaly FALL de la SAED est organisé autour de trois sous-thèmes : i) la promotion du dialogue sur le foncier, ii) les outils de gestion, de planification et de cohérence territoriale, iii) les outils de sécurisation foncière et autres outils d'enregistrement foncier.

2.4.1 *Promotion du dialogue sur le foncier*

Cette sous-thématique a été développée par monsieur Cherif Bodian de l' IPAR qui a partagé une présentation sur les plateformes locales.

A l'entame de son propos, M. BODIAN a fait un rappel du processus évolutif de la mise en place des plateformes locales.. La plupart des plateformes locales sont nées à la suite d'activités de renforcement de capacités que la plateforme nationale avait organisé au profit des communautés locales. Il précise que l'initiative provient souvent des acteurs locaux eux-mêmes et que la plateforme nationale n'a fait qu'accompagner le processus. Pour dire que, tout en gardant un objectif commun et le caractère multi acteurs, ce sont des principes comme l'autonomie, la liberté de création d'un cadre de concertation ainsi que la souplesse dans la structuration qui guident la création de ces plateformes.

Un maillage géographique montre une forte présence des plateformes dans le nord et le sud. Et des initiatives récentes sont notées au centre (Kaolack et Kaffrine) avec l'appui du projet Seen Suuf de la GIZ. M. BODIAN a regroupé ces plateformes en trois catégories, en fonction de leurs échelles d'intervention, leur mode de fonctionnement, de coordination, et la spécificité de leurs domaines d'intervention qui est souvent dictée par les besoins spécifiques à chaque zone. C'est dans cette perspective qu'il a mentionné les plateformes dites régionales que l'on retrouve à Ziguinchor, Matam et Sédhiou, les plateformes départementales présentent à Podor et Méouane. Il a également fait état de deux plateformes régionales créées récemment avec le soutien de la GIZ et du projet RIPOSTE de la FAO à Kaolack et à Kaffrine, tout en soulignant leur particularité qui réside selon lui dans l'implication des femmes et des jeunes dans le processus et la coordination. A l'échelle arrondissement, Monsieur Bodian a annoncé des plateformes en perspective notamment dans les zones des Niayes, Delta, Kolda et Vélingara. Selon lui, le processus est en bonne voie.

Parlant des enjeux et le lien entre les plateformes et la souveraineté alimentaire, Cherif BODIAN a rappelé tous les efforts que ces plateformes sont en train de faire en vue de relever les défis liés à la gestion durable de l'espace, à la résolution des conflits liés à l'occupation de l'espace, sans oublier tous les efforts dans la mise en place des outils de sécurisation du foncier et les sensibilisations des acteurs sur les enjeux liés à l'accès des jeunes et des femmes à la terre, qui sont selon lui des préalables à la

souveraineté alimentaire. Il a conclu en mettant en exergue les défis auxquels les plateformes locales font face au quotidien dans leur fonctionnement.

A la suite de Chérif BODIAN, Monsieur Lamine BA du groupement GFA est intervenu pour partager l'expérience de Seen suuf dans la mise en place d'outils de prévention/résolution des conflits dans les zones d'intervention du projet (Kaolack et Kaffrine). Il a fait une brève présentation de quelques éléments de contexte du projet Seen Suuf (domaine d'intervention du cabinet GFA dans le projet seen suuf). A ce propos, il a insisté sur le volet délimitation des communes qui est selon lui, en plus d'être une partie importante du contrat qui les lie au projet Seen Seen, reste une préoccupation majeure des pouvoirs publics.

Selon M. BA, le projet a opté dans sa démarche pour une approche participative et inclusive dans l'identification et la typologie des conflits avec les acteurs. Cette synergie dans le processus a conduit à l'obtention de résultats probants dans la typologie des conflits et les potentielles sources de conflits dans la zone.

Selon Monsieur BA, 1278 conflits ont été répertoriés ainsi que les modalités idoines de recours pour les résoudre. Néanmoins, ce qui est plus intéressant selon lui reste les résultats obtenus dans la typologie des conflits en fonction du genre (le sexe masculin est le plus impliqué dans les conflits) et de la périodicité des conflits (plus important en hivernage). Il a terminé son propos par une recommandation qui consiste à capitaliser cette étude et la disséminer suivant une stratégie que le projet aura mise en place.

Dans la même dynamique, Monsieur Serigne SEGNANE du CNCR a partagé la grille d'analyse des projets à incidence foncière réalisée avec l'appui du CNCR. Comme ses prédécesseurs, il a débuté son propos par un rappel du contexte de naissance de la grille, qui, selon lui a coïncidé avec la campagne de dissémination des DV en milieu rural, la recrudescence des conflits fonciers, l'intérêt croissant des investisseurs pour la terre etc. Pour le CNCR, le constat a été un déficit d'informations sur les projets d'investissements à l'endroit des éventuels bénéficiaires, notamment les collectivités territoriales et les communautés. Prenant en compte certaines recommandations des DV, la grille a été mise en place avec le soutien de la plateforme et en collaboration avec les acteurs locaux.

Il a axé sa présentation sur cinq points essentiels à savoir la signification de la grille, sa méthodologie d'élaboration, les missions d'expérimentation, les résultats obtenus et les défis. Selon M. SEGNANE, cette grille d'analyse est un outil opérationnel de suivi et d'évaluation à la lumière des DV des projets d'investissement (public ou privé) à incidence foncière sur les droits des communautés locales. Elle a pour vocation de renforcer la gouvernance responsable du foncier dans le cadre des projets d'investissement, et de prendre en compte les droits des communautés locales ainsi que les différents usages de la terre et des ressources naturelles. La grille comporte trois phases : avant le projet qui recueille l'ensemble des informations qui renseignent sur l'identité du porteur du projet et celle du projet en tant que tel ainsi que sa

localisation, son mode de financement etc. Cette phase d'avant-projet s'intéresse aussi à la situation des terres et des droits locaux qui s'y exerçaient avant l'arrivée du projet. La phase pendant le projet renseigne sur les procédures d'installation et de négociation ainsi que les engagements entre les parties. En ce qui concerne la troisième phase, les informations sont relatives aux résultats et impacts socio-éco et environnementaux ainsi qu'au respect des engagements pris par les différentes parties prenantes. Après ces précisions, M. SEGNANE a rappelé que l'un des atouts de cette grille est qu'elle a été élaborée suivant une démarche participative au sein du comité de pilotage des directives volontaires, mais aussi à travers une concertation avec les acteurs à la base dans le but de recueillir leurs avis sur la grille, des missions d'échanges et de terrain ainsi que quatre (4) missions de partage et d'expérimentation de la grille ont été effectuées dans la Vallée, dans la région de Kédougou avec les exploitations minières de Sabodola gold opération, dans la zone des Niayes et dans la zone agro sylvo-pastorale. En termes de résultats de la grille, M. SEGNANE précise que la grille a permis entre autres, d'évaluer le niveau d'occupation du sol par les projets ciblés et l'appréciation des populations ; de recueillir des préoccupations de différentes catégories d'acteurs locaux notamment des maires, des chefs de villages, des présidents d'unités pastorales etc. de prendre conscience sur le déficit d'information des populations locales sur des questions relatives aux projets d'investissements dans leurs localités etc.

Il a terminé son intervention en faisant état des défis qu'il faudrait relever pour une meilleure utilisation de la grille. Il s'agit selon lui de :

- élargir le partage et l'expérimentation de la grille sur l'étendue du territoire ;
- travailler à l'institutionnalisation de la Grille en tant qu'instrument d'analyse des projets avant leur implantation ;
- encourager l'appropriation de la grille par tous les acteurs locaux ;
- maintenir et suivre le dialogue déjà enclenché au niveau local entre les différents acteurs concernés par des projets d'investissements ;
- mieux inciter les investisseurs à être ouverts au dialogue ;
- partager la grille avec certaines catégories d'acteurs spécifiques notamment le Parlement, l'Agence Sénégalaise pour la Promotion des grands investissements (APIX) l'Union des Associations des Elus Locaux (UAEL) et l'Association des Chefs de Village du Sénégal (dont le président a déjà formulé la demande auprès du CNCR) etc.

2.4.2 Outils de gestion, de planification et cohérence territoriale :

Cette sous-thématique a été animée par Madame Oumou Kalsoum Khoulé SECK de l'ANAT qui a partagé les Outils de gestion de planification et cohérence territoriales.

Elle a commencé par une présentation de trois outils clé dans la mise en œuvre du Plan National d'Aménagement et de Développement Territorial (PNADT) à savoir le SCADT, le SDADT et le SDADT-ZS, avec pour chaque outil son échelle d'intervention et les communes pilotes bénéficiaires. Dans cette perspective, elle a magnifié l'adoption de la loi n°2021-04 du 12 janvier 2021 portant loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires et la loi d'orientation n°2022-10 du 19 avril 2022 relative au Système national de planification (LOSNP). Selon Mme SECK, ces lois viennent définir les principes, les grandes orientations, les outils et instruments de mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire. Ce qui manquait dans les dispositifs antérieurs de la politique de l'aménagement du territoire.

Dans ce lot d'outils qu'elle a présenté, elle a mis l'accent sur deux outils clé dans la gestion, la planification et la cohérence territoriale notamment le SCADT (Schéma Communal d'Aménagement et de Développement Territorial) et le visa de localisation. Le SCADT a été défini comme un outil de planification territoriale qui fixe les options d'aménagement et de développement à l'échelle de la commune et contribue à la mise en œuvre des interventions publiques et privées dans l'occupation des sols. Elle a précisé que chaque commune est responsable de son SCADT à travers la commission communale d'aménagement et de développement territorial (CCADT) après délibération du conseil municipal.

Elle a saisi l'occasion pour souligner l'importance du SCADT dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement territorial. Elle a également soulevé le caractère intégrant le POAS dans le SCADT en vue d'assurer la cohérence des outils.

S'agissant du lien entre ces outils et la souveraineté alimentaire, Mme SECK considère le SCADT comme un cadre de référence pour la gestion du foncier au niveau communal. Selon elle, il permet de définir les zones d'aménagement, les secteurs à enjeux particuliers, les orientations en matière d'urbanisme, d'habitat, de mobilité d'équipements publics etc. Il contribue à assurer une gestion durable équilibrée et durable du foncier en favorisant une utilisation cohérente et harmonieuse du territoire. Quelques défis ont été notés par Mme SECK dans la mise en œuvre du SCADT. Il s'agit notamment de la faiblesse (technique et financière) des collectivités territoriales dans l'élaboration d'un tel outil. Ce qui justifie la nécessaire intervention des projets et programmes ou des services technique et l'ANAT pour la mise en place de tels outils. Elle a également soulevé comme défi la nécessité d'harmoniser et d'articuler l'outil avec les POAS et la planification urbaine. Le cout financier ainsi que la difficulté d'accès aux données souvent non-désagrégées au niveau communal ont été également soulevés comme défis majeurs dans l'élaboration et la mise œuvre des SCADT.

S'agissant du Visa de localisation, Mme Oumou SECK après un bref rappel de contexte, est revenue sur les objectifs qui ont guidé la mise en place de cet outil. Selon elle, l'objectif principal du visa de localisation est de vérifier la cohérence des nouvelles installations structurantes avec les orientations des documents de planification, d'aménagement et du développement durable des territoires.

Elle a ensuite fait état des matières soumises au visa de localisation. A ce propos, elle a cité les matières, telles que : les exploitations agricoles, d'élevage ou forestières ; les projets de lotissement ; les infrastructures et équipements structurants d'appui à la production etc...

Précisant que le visa de localisation n'était pas applicable aux infrastructures et équipements de défense et de sécurité, elle a terminé sa présentation sur les procédures et délais d'obtention du Visa de localisation.

2.4.3 Outils de sécurisation foncière :

Le dernier intervenant à ce panel a axé sa communication sur la sous-thématique "Outils de sécurisation foncière" en donnant l'exemple de l'enregistrement systématique des droits fonciers dans le cadre du projet cadastre et sécurisation foncière (PROCASEF).

Monsieur Massaer DIOP a débuté sa présentation en rappelant l'objectif du PROCASEF qui consiste selon lui, à renforcer les capacités du Sénégal à mettre en œuvre un cadastre au niveau national et accroître le nombre de parcelles enregistrées dans les zones sélectionnées. M. DIOP a par la suite partagé des informations clés sur le projet qui ont trait à sa durée (2021-2026), au coût global du financement (80 millions de dollars soit 45,6 milliards de Francs CFA), au cadre institutionnel du projet et enfin aux communes bénéficiaires (138 communes réparties dans les 14 régions du Sénégal). Dans sa démarche, il décline les composantes du projet qui sont au nombre de cinq (5) dont la plus importante reste la composante 2 sur l'enregistrement systématique des droits fonciers, d'ailleurs objet de sa présentation. Il le définit comme le fait de prendre en considération tous les statuts fonciers, toutes les parcelles et tous les détenteurs de droit foncier au sein d'une même commune. Le comparant à l'enregistrement sur demande, les pouvoirs publics et les communes apparaissent comme les principaux initiateurs du processus d'enregistrement.

M. DIOP a particulièrement insisté sur les avantages, les défis et risques d'un tel procédé. Concernant les avantages, ce projet va faciliter la réalisation d'un cadastre à l'échelle nationale ; entraîner des retombées positives sur l'économie nationale, permettre la mise à disposition de données foncières actualisées et d'une situation foncière exhaustive des communes, ainsi que l'amélioration de l'accès aux services fonciers.

En termes de défis, il reconnaît que le processus nécessite d'importants moyens financiers, matériels qui ne sont pas à la portée des communes, sans oublier le risque lié à cette approche (révélation d'un nombre important de conflits).

En ce qui concerne la procédure d'enregistrement proprement dite, Monsieur DIOP a tenu à rassurer sur le fait que c'est une approche qui respecte non seulement les procédures décrites dans les textes en vigueur mais que des préalables sont mis en place en vue de préparer les communes bénéficiaires et de faciliter les opérations d'enregistrement.

En effet, il a présenté la phase opérationnelle d'enregistrement systématique en cinq (5) grandes étapes que sont les enquêtes socio-foncieres, le traitement et l'intégration dans le système d'information foncière communal, l'affichage des résultats de l'inventaire systématique des parcelles et du statut de l'occupation, l'attribution du NICAD et enfin la formalisation des droits.

Il a terminé son propos en partageant l'ensemble des outils qui aideront le projet dans cette opération d'enregistrement systématique (formulaires, registre foncier, charte collective, SIFC, NICAD etc.) et les stratégies de durabilité que le PROCASEF est en train de mettre en place.

2.4.4 Points clé des échanges et discussions

Le panel sur les outils a suscité beaucoup d'intérêt pour les participants du forum. Les participants ont axé leurs interventions essentiellement sur les points suivants :

- La problématique de l'harmonisation et de l'effectivité des outils de sécurisation foncière a été largement évoquée. Le constat général qui se dégageait des interventions est le risque de mettre en place une pluralité d'outils, sans tenir compte de la capacité des bénéficiaires à les utiliser convenablement. En outre, ces outils dont l'élaboration se fait souvent avec l'appui des projets doivent être harmonisés et mis en cohérence avec les documents de planification nationale et de cohérence territoriale. Cette incohérence est d'ailleurs selon certains la cause de leur non-pérennisation.
- Le fonctionnement et la durabilité des plateformes locales a également été soulevé dans les discussions. Au regard de leur importance dans l'appui aux acteurs locaux dans la gestion foncière, leur institutionnalisation en vue de faciliter leur appropriation par les collectivités territoriales est nécessaire. La prise en compte de l'intercommunalité dans la mise en place de ces plateformes pourrait contribuer selon certains à les renforcer.
- Les représentants de quelques plateformes locales (Ziguinchor et Méouane) ont partagé leurs inquiétudes quant au fonctionnement interne de ces dernières. Ils ont mentionné les faiblesses et gap qui existe entre les plateformes locales et la plateforme nationale. Ils ont fait état des difficultés et faiblesses dans le fonctionnement des commissions au sein des plateformes qui se traduit selon eux par une absence d'actions concrètes sur le terrain. Il s'agit d'un cri de cœur au regard des objectifs ambitieux qui ont été dégagés lors de la phase de mise en place. A ce propos ils recommandent une plus grande implication dans les processus de prise de décision et un appui en termes de stratégie et de politiques internes à mettre en place.
- Les résultats de l'étude du projet Seen Suuf sur les conflits fonciers ont également été discutés dans ce panel. Pour certains notamment les femmes, le

fait que les hommes soient les plus impliqués dans les conflits démontre clairement que ce sont eux les principaux détenteurs de terres au détriment des femmes. Face à cette faiblesse des femmes dans l'accès à la terre, la plateforme nationale a été interpellée en vue d'augmenter ses efforts dans la sensibilisation sur la question, en mettant en exergue le lien qui existe entre cette problématique de l'accès des femmes à la terre et la souveraineté alimentaire.

- Toujours à propos des conflits fonciers, Monsieur Abdoul Aziz NDIAYE maire de la Commune de Keur Mbouki a magnifié la mise en place des comités de gestion des conflits. Partageant l'expérience de sa commune, il déclare que celle-ci n'a pas enregistré de conflits fonciers depuis presque un an. Les litiges sont réglés à la base grâce aux comités mis en place par seen suuf. Il a salué cette initiative, notamment l'approche participative et inclusive qui l'a guidée et invite à sa vulgarisation et à sa mise à l'échelle sur l'étendue du territoire national.
- Les discussions ont abordé également l'absence des projets et programmes de même que des outils dans certaines zones éloignées comme Kédougou, Bakel etc. Ils fustigent la concentration des projets de l'Etat d'appui au développement au centre et dans le Nord du Sénégal.

2.4.5 Réactions des panelistes

Massaer, DIOP du PROCASEF rassure pour dire que le projet est présent dans toutes les régions du Sénégal donc Kédougou fait partie avec plus de six communes bénéficiaires.

Lamine BA quant à lui est revenu sur les critères de choix des membres des comités de gestion des conflits. Selon lui, ce sont les communautés elles-mêmes qui choisissent les membres du comité. Il a partagé un cas de succès concernant deux villages qui, avant étaient dans une situation de désaccord qui entretiennent désormais de bons rapports grâce à ces comités.

Cherif SAMBOU réagissant sur la durabilité des plateformes locales, rappelle le contexte et les enjeux qui ont guidé la naissance de ces plateformes. Selon lui, le défi reste l'appropriation de ces plateformes par les collectivités territoriales qui en sont les premières bénéficiaires. Revenant sur la question de l'institutionnalisation des plateformes, M. BODIAN déclare que leur mise en place est toujours précédée d'un arrêté de création d'un cadre de concertation. Les projets n'interviennent qu'en aval pour accompagner.

Par rapport aux plateformes récemment créées et celles en perspective, il a rassuré que le même procédé sera opéré avec un accompagnement de la plateforme nationale.

A propos de la grille, Monsieur SEGNANE rassure que la grille a pris en compte et respecte les mécanismes et outils de planification spatiale. Néanmoins, il a soulevé une question qui revient toujours à savoir la délimitation des assiettes foncières qui seront éventuellement impactées

Quant à Mme SECK, elle confirme avec les participants la nécessité d'harmonisation des outils et documents de planification et partage leurs préoccupations liées à la pérennisation, et à l'appropriation de ces outils qui constituent selon elle un défi pour l'ANAT. Par rapport à l'intégration du POAS dans le SCADT, elle recommande aux communes et projets de continuer à élaborer des POAS, car le SCADT est à l'étape expérimentale et peu élargie (deux communes pilote à Kaolack et Kaffrine) les conditions financières pour l'étendre ne sont pas encore réunies, par conséquent il ne doit pas bloquer la mise en place des POAS.

2.4.6 Recommandations formulées

- Dynamiser et autonomiser les plateformes à travers une contribution financière de ses membres (s'inspirer des bonnes pratiques notées à Podor) ;
- Une plus grande sensibilisation et un partage de la grille d'analyse du CNCR afin de faciliter son appropriation par les acteurs locaux qui en sont les principaux bénéficiaires, ce qui implique sa traduction en langues locales.
- La nécessité d'intégrer les structures étatiques impliquées dans le processus d'installation des Investisseurs privés comme l'APIX, tout en renforçant la présence des organisations de la société civile à côté des communautés locales etc.
- Une plus grande sensibilisation et implication des pasteurs/éleveurs dans les activités de la plateforme.

2.5 PANEL 3 : SECTEUR PRIVE ET CAPITAL FONCIER

Après une brève présentation des panelistes, le modérateur (M. DIONE de l'APIX) en guise d'introduction a soulevé la nécessité de rappeler le rôle important des investissements dans le développement et la place qu'ils occupent dans les politiques publiques de l'Etat. Faisant le lien entre ces investissements notamment ceux agricoles avec la souveraineté alimentaire, il soutient que le foncier est au cœur des investissements, donc du développement.

La première communication de ce panel a abordé les Investissements agricoles responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires : une contribution à la souveraineté alimentaire. Elle a été introduite par Monsieur Oumar SYLL chargé des questions d'investissements responsables et d'emplois à la FAO Sénégal. Monsieur SYLL a articulé sa présentation autour de trois points. Le premier point concerne les principes pour des investissements agricoles responsables, le deuxième relatif à la gouvernance pour la promotion des investissements agricoles responsables et le troisième sur l'appui de la FAO dans la promotion des investissements agricoles responsables.

M. SYLL a commencé par rappeler les objectifs et enjeux des Investissements responsables. L'objectif principal qu'il a souligné est la stimulation des investissements responsables en vue de contribuer à la souveraineté et à la sécurité alimentaires. Selon lui, une augmentation des Investissements agricoles responsables est nécessaire pour réaliser les ODD, notamment l'objectif "faim zéro". Ce besoin d'opérer une transformation durable explique selon lui l'approche dite de la « triple performance » qui guide ces investissements agricoles durables. Cette approche, en plus de la recherche de profit qui est propre à tout investissement se soucie de la protection de la planète et du bien-être des personnes. La prise en compte de l'ensemble de ces éléments est nécessaire pour qualifier ce type d'investissement de responsable. Monsieur SYLL a fait état des efforts de la communauté internationale dans la promotion de ces investissements avec la mise en place d'un cadre normatif notamment les principes directeurs qui sont au nombre de 10. Le premier principe vise la sécurité alimentaire et nutritionnelle, sujet de ce forum a-t-il souligné. Ce lien entre ces investissements et la sécurité alimentaire implique selon M. SYLL la création d'un cadre foncier incitatif aux investissements. Au-delà des politiques incitatives de l'Etat, les règles foncières doivent être favorables. Il a également rappelé l'importance d'un cadre de dialogue pour favoriser leur intégration. Le représentant de la FAO n'a pas manqué de partager les obstacles et contraintes auxquels ils font face. Selon lui, la réalisation de ce type d'investissement nécessite beaucoup de connaissances de la part des acteurs, alors que les formations et renforcements de capacités nécessaires font défaut. La faiblesse du cadre institutionnel, des structures d'encadrement et de coordination aussi a été mentionnée.

Monsieur SYLL a terminé son propos en magnifiant l'appui de la FAO au gouvernement du Sénégal dans la promotion des investissements agricoles responsables. A ce propos, il a mentionné les activités de renforcement de capacités au profit des acteurs locaux et la mise à disposition de données à travers des activités de cartographie. Sur le plan institutionnel, la FAO soutient la création de cadre de concertation et de dialogue. Il termine par la mise à disposition d'un guide des Investissements responsables et de formation qui est également accessible en ligne.

A la suite de Oumar SYLL, c'est le monsieur Mansour Camara, représentant du secteur privé, par ailleurs membre du CNES a partagé une communication sur la Contribution du secteur privé articulée aux objectifs de la souveraineté alimentaire. Il a structuré son intervention autour d'une série de questionnements, à savoir la place du secteur privé dans les politiques et programmes nationaux de souveraineté alimentaire, dans les stratégies d'amélioration de l'environnement des affaires (secteur Agricole) notamment le secteur foncier, et leur contribution dans l'atteinte des objectifs de souveraineté alimentaire en général ?

Sur le premier point, il a interrogé les statistiques de la DAPSA relatives à la production des exploitations agricoles familiales. Ces statistiques montrent une agriculture destinée à l'autoconsommation et insuffisante pour assurer la

consommation de la population en croissance. Par conséquent, l'implication du secteur privé pour relever ce défi est nécessaire. Il a saisi l'occasion pour rappeler toutes les récentes politiques de la CEDEAO qui sollicitent l'implication du secteur privé et qui recommandent aux Etats membre de créer un environnement incitatif des affaires à travers des politiques nationales. En effet, dans la mise en œuvre de ces mesures sur le plan national, Monsieur CAMARA a fait état du dilemme auquel l'État fait face. Selon lui, l'Etat est partagé entre le défi de la transformation structurelle de l'économie d'une part et d'autre part le maintien du statut qui consiste à garder le secteur primaire intact. Répondant à la question liée à la place du secteur privé dans les stratégies d'amélioration de l'environnement des affaires, Monsieur CAMARA note une prépondérance des privés étrangers qui selon lui, contribuent malheureusement à la formulation de nos politiques agricoles.

S'agissant de la contribution du secteur privé dans l'atteinte des objectifs de la souveraineté alimentaire, le représentant du secteur privé pense qu'il y a un réel impact dudit secteur. Pour le démontrer, M. CAMARA a fait appel à quatre (4) éléments justificatifs : l'offre directe sur le marché domestique, leur apport en production et transformation alimentaire, leur contribution au budget de l'Etat et aux collectivités territoriales, et enfin les salaires qu'il procure aux ménages. En termes de défis et de recommandations pour une meilleure contribution du secteur privé, il préconise des appuis et facilités dans la mise à disposition du capital foncier. Pour lui, la protection des communautés contre les dérives de certains investisseurs ne doit pas se traduire par une limitation de la durée de l'exploitation des terres par l'investisseur, mais plutôt par la mise en place d'un cahier de charge clair dont le non-respect des obligations par ce dernier conduira à la rupture du lien contractuel et le retrait de la terre. Il termine par deux recommandations clé à l'endroit des pouvoirs publics, la nécessité de conduire les politiques par le bas en s'inspirant des bonnes pratiques enregistrées dans certaines communes et l'intégration dans les commissions domaniales des structures d'appui à l'investissement.

Cette présentation de Monsieur CAMARA sur la contribution du secteur privé a été complétée par celle de Monsieur MBOUP représentant du Patronat. Il a axé sa communication sur deux points : les contraintes et défis liés à l'accès des entreprises agricoles au foncier et les stratégies pour booster la contribution des entreprises dans l'atteinte des objectifs de souveraineté alimentaire. Monsieur MBOUP a rappelé le rôle important du secteur privé qu'il considère comme le principal pourvoyeur d'emplois, de revenus et de moyens pour accéder à la souveraineté alimentaire. Partant de ce constat, il fait le lien entre le foncier comme élément essentiel dans l'agriculture. Selon lui, les intérêts divergents autour du foncier en fait un objet de convoitise et ceci est aggravé par la croissance démographique rapide. Evoquant la difficulté pour le secteur privé agricole notamment les PME à avoir accès à la terre, il fait état du nombre important d'entreprises agricoles à l'arrêt pour nonaccès à la terre. Selon M. MBOUP, ceci n'est pas dû à une insuffisance foncière, mais plutôt une gestion et une distribution

inéquitables de la ressource foncière. Il recommande une réforme urgente du cadre juridique qui régit le foncier et espère que celle-ci accordera une place importante au secteur privé. Il termine en abordant la question du financement qui selon lui doit être urgemment prise en compte par les pouvoirs publics.

Suite à M. MBOUP, Monsieur Yves Lamine CISS, Maire de la commune de MONT-ROLLAND a partagé une expérience réussie d'insertion-installation communautaire d'une entreprise agricole. Cette présentation est marquée par deux temps forts. Dans un premier temps, le maire a partagé une vidéo qui retrace le processus d'une agro-industrielle dénommée QHS dans sa commune. Une vidéo riche en images et témoignages des communautés bénéficiaires qui ont salué le travail remarquable du maire et magnifié la collaboration avec l'entreprises QHS.

Dans la seconde partie de son intervention, Monsieur le maire de la commune de Mont-Rollant a rappelé le contexte d'intervention du projet qui a coïncidé avec une période où la commune a été frappée de sécheresse et les difficultés de subvenir à leurs besoins, sans compter l'exode rural, notamment les jeunes qui ont quitté le village à la recherche de meilleures conditions de vie. Il a précisé que l'intervention de l'agro industrielle a été une demande des populations qui se sont engagées elles-mêmes à mettre à disposition leurs champs. Après des négociations qui ont duré six mois, la commune a procédé en 2017 à la délibération de 350 hectares au profit du projet pour une durée de 35 renouvelables. Elle a veillé à travers des actes de cession à ce que le projet verse une somme de 500.000frans à l'hectare à ceux qui ont cédé leurs terres. Evoquant les avantages du projet, il a mentionné que pour chaque tonne vendue (légumes) le projet paye 10 euros à la commune. Selon lui, des ristournes sont versées à la commune et 50% de ces ristournes sont consacrés aux écoles et structures sanitaires. Au chapitre des avantages figure également la mise en place d'un champ école en vue de partager les connaissances et de renforcer les compétences des jeunes sur les techniques agricoles. Il a aussi mentionné les contraintes et refus d'une minorité de personnes qui avait bloqué la mise en œuvre du projet pendant deux (2) ans. Une plainte a été déposée et l'affaire a atterri finalement devant la cour suprême. Le procès a été gagné et le projet se poursuit. Monsieur le maire de Mont-Rolland a terminé par mettre en exergue l'impact du projet dans l'amélioration des conditions de vie des populations de Mont-Rolland (emplois des jeunes, éducation santé sécurité alimentaire).

2.5.1 Synthèse des échanges et discussions

Les discussions lors de ce panel ont porté essentiellement sur les contraintes d'accès des entreprises agricoles aux terres du domaine national en mettant en exergue la nature du type de droit qui, selon certains n'offre pas de garantie aux investisseurs. La question de l'accaparement des terres par une catégorie d'acteurs nationaux (politique, religieux et riches hommes d'affaire) et de certains privés étrangers a également été soulevée lors des discussions. Les intervenants ont fustigé les facilités d'accès accordées aux investisseurs privés étrangers. Par la même occasion ils ont

décrié la spéculation qui conduit le plus souvent au gel de vastes espaces au détriment des communautés. Les intervenants ont salué la forme et le processus de négociation dans le cadre de l'installation de l'entreprise QHS dans la commune de Mont-Rolland et recommandent une vulgarisation de cette démarche afin que les autres communes s'en inspirent.

2.5.2 *Les recommandations*

En termes de recommandations, la nécessité de créer un climat d'investissement apaisé en favorisant une démarche inclusive et participative basée sur une négociation avec les acteurs à la base en vue de garantir la durabilité dans la collaboration et d'assurer l'équilibre économique a été formulée. Également la nécessité d'intégrer dans le CCOD le secteur privé, les collectivités territoriales et la société civile a été relevée.

- L'identification des bonnes pratiques en matière d'installation des agro industrielles et la nécessité de les vulgariser est ressortie comme recommandation. Une proposition d'organisation de visites d'échanges entre commune pour partager les bonnes pratiques foncières et partager des connaissances a également été mentionnée. Dans la même dynamique, la nécessité d'établir un cahier de charge clair dans le cadre de contrats gagnant-gagnant intégrant une obligation pour le privé de respecter ses engagements. Une dernière recommandation a été l'organisation de visites d'échanges dans la commune de Mont-Rolland.

2.6 **PANEL 4 : LA SECURISATION DU FONCIER PASTORAL : QUESTION RESOLUE OU TOUJOURS ENTIERE ?**

Cette session a été modérée par Dr. Cheikh Oumar BA de l'IPAR. Après une brève introduction de la thématique, le modérateur a procédé à la présentation des panelistes.

Premier intervenant à ce panel, Dr. AKA qui a partagé une communication sur le foncier pastoral levier de sécurité alimentaire, contexte du Sénégal.

Dr AKA a commencé par préciser que le pastoralisme ne se résume pas à l'élevage, il va au-delà. Il le définit comme étant un système d'élevage extensif basé sur la mobilité des hommes et des animaux. Selon lui, le pastoralisme est un système, une stratégie de gestion des risques, une forme de subsistance, qu'il décline en deux catégories, la transhumance et le nomadisme.

En effet, il a abordé le contexte du pastoralisme au Sénégal sur deux volets : ses enjeux et ses défis.

L'enjeu majeur du pastoralisme est selon lui la transhumance qui est pratiquée suivant diverses formes.

En termes de défis, il a mentionné les contraintes liées aux variations climatiques, l'expansion du front agricole. Il a également cité comme défi les conflits fonciers, notamment ceux frontaliers qu'il lie à la pression exercée sur les ressources

naturelles, la croissance démographique qui augmente la demande en denrées alimentaires. Néanmoins, Dr. AKA place la sécurisation du foncier pastoral au cœur des défis. A ce propos, il a rappelé les efforts consentis par l'État avec l'amélioration du cadre normatif (LOASP) mais aussi à travers la révision des accords et conventions sur le plan régional. Dans la même dynamique, il a souligné les initiatives et mécanismes de durabilité qui se manifestent à travers la mise en place des infrastructures pastorales notamment les aménagements pastoraux, l'ouverture ou la réouverture des parcours de bétail avec balisage.

La tenue de réunion annuelle, et les cadres de concertation constituent également des plateformes de dialogue en vue d'améliorer les conditions des pasteurs. Il a rappelé le travail important réalisé avec les organisations paysannes, les producteurs et éleveurs, mais aussi tous les avantages économiques qu'offre le pastoralisme et sa contribution dans les ménages des pasteurs et établit ainsi le lien avec la souveraineté alimentaire.

Monsieur AKA termine sa présentation avec des recommandations clé. D'abord envers les organisations internationales telles que la CEDEAO, l'UEMOA, le CILSS, et le G5 SAHEL. A l'endroit des États, les recommandations formulées vont dans le sens d'une accélération de la mise en place des comités nationaux de transhumance ainsi que de l'harmonisation et du renforcement des campagnes de vaccination du bétail et de la lutte contre les feux de brousse.

A la suite de Dr. AKA, Monsieur Moustapha DIA du RBM a pris la parole pour apporter quelques éléments complémentaires. Il a axé son intervention sur trois aspects :

Il commence par poser une problématique centrale. Pourquoi le Sénégal continue à importer du mouton des pays limitrophes lors de la fête de tabaski ? Il tente de répondre à la question de façon chronologique en dressant un tableau évolutif des pratiques et politiques dans le sous-secteur. Dans sa communication, il aborde cette évolution en trois temps.

D'abord, avant les indépendances, cette période a coïncidé selon lui avec la disponibilité de vastes espaces qui permettaient une mobilité sans réserve du bétail. Dans ce contexte les éleveurs n'avaient pas de difficultés majeures.

Ensuite la période pendant les indépendances qui a vu la création d'un espace pour faciliter la transhumance c'est là qu'est né le range de Doli qui fait 87500 Hectare.

Enfin la décennie 80 et 90 qui coïncide avec les politiques d'ajustement structurel, une période assez compliquée pour les pasteurs. Il précise que c'est pendant cette période qu'on a enregistré les premières expériences d'accaparement des terres (avec une série de déclassement et de déforestation), mais le phénomène a eu plus d'ampleur lorsqu'il a touché les agriculteurs, mais en réalité les pasteurs l'ont connu bien avant. Face à ce phénomène, la réaction de l'État a été l'expérimentation de la privatisation du pâturage dans le Nord du Sénégal avec les projets, mais ça n'a pas prospéré car le bétail ne peut pas être fixé sur place, il a besoin de transhumer. Cette tentative montre à quel point il est difficile de fixer des règles dans ce sous-secteur. Ce qui constitue selon Monsieur DIA, une contrainte majeure. Au chapitre des contraintes, il a

mentionné la marginalisation du sous-secteur par la loi sur le domaine national, de même que le décret 1980 sur les parcours de bétail qui ne prend pas en compte les différentes formes du pastoralisme, et de transhumance. Ce n'est qu'en 2004, avec la loi d'orientation agrosylvo pastorale que l'élevage a fait l'objet d'une reconnaissance claire et soutenue comme une forme de mise en valeur des terres. La Clôture du ranch de Doli, l'organisation de la Journée nationale de d'élevage et la promotion de la culture fourragère peuvent être notées parmi les efforts consentis par l'État.. Sur le plan régional, Monsieur DIA a fait état des avancées issues de la conférence de Ndjamena, qui a renforcé les droits des pasteurs-éleveurs.

Il a également évoqué comme contrainte la méconnaissance par les pasteurs de la législation en vigueur dans le domaine et la réduction de la production du cheptel du fait des effets du changement climatique, une contrainte pour la souveraineté alimentaire. Avant de terminer son intervention sur la récurrence des conflits entre pasteurs agriculteurs et des conflits transfrontaliers, Monsieur DIA a formulé une recommandation visant l'instauration d'un dialogue permanent et fructueux entre pasteurs et agriculteurs. Il a proposé de s'inspirer de quelques bonnes pratiques locales constatées dans certaines communes et qui vont dans le sens de l'apaisement.

Le dernier intervenant à ce panel monsieur Bocar SY a partagé une communication sur les leviers et limites du cadre juridique dans la sécurisation du foncier pastoral. Il débute son propos par une interrogation ? C'est quoi le foncier pastoral ? Il a tenté d'y répondre en mettant en exergue une gamme diversifiée de ressources. En termes d'enjeux du foncier pastoral, Monsieur SY a évoqué trois enjeux liés à la gestion durable des ressources naturelles, la préservation de la paix sociale et la prévention des conflits, et à l'adaptation des processus de décentralisation aux réalités d'élevage pastoral.

A travers une analyse du cadre juridique qui régit le foncier pastoral, Monsieur SY a fait une synthèse des textes qui s'appliquent au sous-secteur avec pour chaque texte les insuffisances et défis à relever. Dans sa communication, il est largement revenu sur le projet du code pastoral en mettant l'accent sur d'une part son contenu et d'autre part les points à améliorer.

S'agissant du lien entre le sous-secteur et la souveraineté alimentaire, il a montré la place et l'importance du pastoralisme pour l'atteinte des objectifs de souveraineté. Il estime la contribution de ce sous-secteur au PIB à hauteur de 3,4% et de 28, 2%. Il a conclu en abordant les défis et perspectives dans le secteur. Au chapitre des défis il place l'adoption du code pastoral en première place. En effet, la valorisation des stratégies de résilience adoptées par les communautés, une meilleure prise en compte des dimensions nutrition, ainsi que la promotion d'une politique de l'élevage innovante en faveur du pastoralisme sont ressorties comme recommandations fortes dans sa présentation.

2.6.1 Les points clé des échanges et discussions

- L'adoption du code pastoral est largement revenue dans les discussions et échanges ainsi que toutes les questions qui ont été soulevées tant du point de vue de son contenu que des défis à relever.
- La question des Zones économiques spéciales (ZES) a été évoquée par l'assistance. Ces ZES sont des espaces destinés à être un pôle d'investissement en offrant un environnement compétitif aux affaires et à l'investissement. Malheureusement, ces infrastructures et équipements sont installés dans des espaces qui naguère constituaient des espaces de parcours du bétail et de zones de pâturage. On assiste aujourd'hui à des impacts négatifs sur la mobilité du bétail sans indemnisation des éleveurs.
- La particularité du pastoralisme par rapport à la prise en compte du genre a été également relevée. Selon les représentants des organisations de pasteurs, l'activité pastorale ne fait pas de distinction entre l'homme et la femme, ni même les jeunes. Il existe dans le système pastoral une chaîne de distribution des tâches. Cette distribution des tâches permet de responsabiliser l'ensemble des acteurs qui constituent la chaîne. C'est cet ensemble qui forme le pastoralisme. Dans ce système, personne n'est dépossédée au détriment de l'autre.

2.6.2 Les recommandations formulées

Les recommandations formulées lors de ce panel peuvent ainsi être résumées :

- La nécessité de procéder à une cartographie des espaces pastoraux et agropasteurs en vue d'anticiper sur les conflits ;
- Assurer une meilleure prise en charge du phénomène de vol de bétail qui persiste malgré l'avancée juridique criminalisant un tel phénomène ;
- Réactiver les stratégies de lutte contre les feux de brousse en associant tous les acteurs ;
- Sensibiliser les éleveurs et les agriculteurs sur les textes régissant le pastoralisme et la transhumance frontalière ;
- Actualiser les textes de lois sur le secteur pastoral et la transhumance ;
- Accélérer la mise en œuvre des mesures prises au niveau régional (cadre de concertation transfrontaliers) ;
- Capitaliser et valoriser les expériences de concertations transfrontalières et mieux coordonner les informations autour du pastoralisme ;
- Augmenter le budget du ministère de l'élevage dans le but de satisfaire les besoins des acteurs locaux ;
- Mener un lobbying pour que le décret d'application du code pastoral puisse rapidement être pris et publié ;
- Procéder à la matérialisation des parcours et couloirs de bétail ;

- Renforcer l'éducation de base des jeunes et des femmes sur les pratiques et stratégie d'élevage.

2.7 PANEL 5 : ÉGALITE DES DROITS FONCIERS : AU-DELA DES TEXTES ?

Ce panel a été modéré par Monsieur Amadou KANOUTE (CICODEV), qui après une brève introduction sur l'importance de la thématique a procédé à une présentation des panélistes.

La première intervenante, Mme Sokhna Mbaye Mbacké DIOP, du Ministère de l'Agriculture de l'équipement rural et de la souveraineté alimentaire (MAERSA) a partagé une communication sur l'état des lieux de l'accès des femmes à la terre. Elle articule sa présentation sur trois points : le contexte, l'état des lieux et les contraintes. Elle aborde le contexte en présentant d'une part le cadre juridique en vigueur (notamment la constitution qui octroie des droits sociaux civiques politiques et économiques aux femmes, la LOASP de 2004 etc.) et d'autre part les politiques publiques de l'Etat en matière foncière (PSE en 2014, notamment son axe 3, l'actualisation de la stratégie nationale d'équité et d'égalité du genre, le PRACAS, la circulaire de 2018 du Ministre de l'Agriculture instituant les quotas en faveur des femmes etc.).

Elle a souligné les bonnes pratiques à répliquer. A ce titre, elle a mentionné les efforts fournis par la Société d'intensification de la Production Agricole (SIPA) pour soutenir l'accès des femmes à la terre et la fixation des jeunes dans leur terroir (région de Matam). Elle a également mentionné les mécanismes de promotion du genre à la base mis en place par le PAPSEN et le P2RS. Les Comités départementaux du foncier mis en place par PIESAN avec cent cinq (105) délibérations au profit des femmes et des jeunes.

Malgré ces acquis, elle a souligné quelques contraintes majeures. Parmi ces contraintes elle a noté la faible présence des femmes dans les instances de prise de décision, le faible accès à l'information et le taux élevé d'analphabétisme enregistré chez les femmes, la charge de travail domestique qui empêche beaucoup de femmes de mener en temps plein des activités économiques, la dégradation des terres qui anéantit les possibilités d'accès au foncier au niveau des femmes, , et enfin les pesanteurs socioculturelles qui freinent gravement l'accès sécurisé des femmes au foncier.

A la suite de Madame DIOP, Madame Maguette NDIAYE, animatrice foncière et membre du collège des femmes du CNCR a partagé les Initiatives étatiques de promotion des droits fonciers des femmes.

Elle débute par rappeler le rôle central du foncier comme pilier de développement économique. Ce développement précise -t-elle s'obtient grâce aux activités telles que l'agriculture, l'élevage la transformation etc. Ce lien entre la terre et le travail n'est possible que si la terre est accessible aux acteurs qui doivent la travailler notamment

les femmes. Elle a saisi l'occasion pour fustiger la distribution inéquitable de la ressource foncière qui souvent est faite en faveur des gros investisseurs. Elle a également mentionné le phénomène d'accaparement des terres et l'implantation des infrastructures dans des zones potentiellement arables pour l'agriculture en donnant l'exemple de la zone des Niayes où les populations sont actuellement dépossédées pour les besoins d'implantation d'infrastructures ou d'exploitation minière.

Au chapitre des contraintes elle a mentionné l'accaparement par les agriculteurs du dimanche qui profitent de la vulnérabilité des paysans et s'approprient leurs terres.

Ces diverses formes d'accaparement ont un impact considérable sur les femmes, qui en plus d'être traditionnellement exclues les subissent. Elle précise que les textes ne sont pas en défaveur de la femme, mais ce sont les coutumes et traditions qui bloquent l'accès des femmes à la terre. Elle salue les efforts des projets dans la sensibilisation des acteurs en ce sens. Quant à la contribution des femmes à la souveraineté alimentaire, elle conclut en disant que cette contribution sera naturellement faible au regard des contraintes citées (absence d'accès à la terre, de financement et autres types d'appuis).

Madame Julie CISSE, directrice exécutive de GIPS/WAR, vient compléter la présentation de Madame NDIAYE en abordant la thématique de l'autonomisation des femmes et accès au foncier. Dans la même lancée, Mme CISSE soutient qu'il n'y a pas de blocages majeurs occasionnés par la réglementation en vigueur. Toutefois, comme indiqué par le titre du panel, elle a tenté dans sa présentation de montrer les initiatives au-delà des textes. A ce titre, elle part de la fameuse circulaire qui octroie un quota de 15% dans les aménagements publics. Saluant l'initiative, elle fustige l'absence de données concrètes pour permettre d'évaluer la mise en œuvre de cette mesure. En effet, depuis quelques décennies l'État avec le soutien des partenaires techniques et financiers prend des initiatives allant dans le sens de promouvoir la femme à travers des politiques et programmes dans les domaines du foncier, de l'accès aux financements, du renforcement de capacités etc. Il est important que la recherche s'active et collecte des données probantes qui permettent d'identifier de façon concrète les avancées et les points à améliorer dans ce sens.

Évoquant la contribution des femmes dans la souveraineté alimentaire, elle recommande de faire une analyse des relations de pouvoir. Elle souligne l'apport important et le poids économique de la femme dans les exploitations familiales tout en magnifiant la capacité de résilience des femmes qui malgré la petitesse, le niveau de dégradation et l'éloignement des terres qui leur sont affectées, parviennent à les mettre en valeur avec naturellement un faible taux de productivité.

Elle recommande vivement de ne pas oublier les femmes vivat en zone urbaine dans la distribution foncière. En général, les recommandations vont toujours en direction des femmes rurales, oubliant que les femmes urbaines également s'adonnent à l'agriculture. .

Elle termine par une recommandation forte à l'endroit de la plateforme qui doit selon elle prendre à bras le corps cette disparité du genre en vue de la régler définitivement.

La dernière intervention de ce panel a abordé les contraintes à l'autonomisation économique des femmes présentées par Madame Maguette Anne MIME, experte genre du projet Seen Suuf.

Faisant le lien entre femmes et accès au foncier, Mme MIME convoque les statistiques. Elle part de quelques constats. . Le taux d'accès des femmes à la terre au niveau national est de 13,8% ; les femmes représentent 70% de la main d'œuvre agricole au Sénégal ; les femmes exploitent en moyenne 2 fois moins de superficie que les hommes etc...

Les femmes sont nombreuses dans la main d'œuvre, mais travaillent dans des conditions très pénibles et elles ne contrôlent pas les terres sur lesquelles elles travaillent. Il leur est alors difficile de contribuer convenablement au développement économique et à l'atteinte des objectifs de la souveraineté alimentaire selon Mme MIME. Saluant les efforts de l'État et le soutien des partenaires techniques et financiers dont la GIZ sur la question, madame Maguette MIME en a profité pour aborder l'approche du projet seen suuf en vue de contribuer à l'amélioration des droits fonciers des femmes. Cette approche, conforme au cadre juridique, s'inspire des expériences réussies de projets antérieurs ou actuels avec lesquels, une collaboration est nouée. Elle met en avant le dialogue basé sur la participation des acteurs à la base notamment les femmes qui identifient elles-mêmes leurs problèmes et proposent des pistes de solutions. Cette approche s'est appuyée selon l'experte en genre sur une série de renforcement de capacités et de sensibilisations ciblées pour chaque catégorie d'acteurs, ce qui fait d'ailleurs sa particularité. L'accent a été mis, non pas seulement sur les femmes, mais sur d'autres catégories d'acteurs tels que les chefs de famille, chef de village, les autorités coutumières et religieuses, les jeunes etc. Elle a été construite sur un discours fondé non sur les droits d'accès de la femme sur la terre mais sur les avantages économiques pour le ménage lorsqu'elle aura accès à la terre.

Elle termine son propos en partageant les impacts de cette approche dans leurs communes d'intervention. A ce titre, elle évoque l'application effective de la circulaire octroyant un quota de 15% aux femmes dans les communes d'intervention, des titres de délibération disponible pour 75% des GIE, 54% de groupements de femmes appuyés pour un accès sécurisé au foncier avec un début de mise en valeur promettant. Implication des femmes à hauteur de 50% dans l'élaboration des documents de planification. C'est par une série de recommandations fortes qu'elle conclut.

2.7.1 Les points clé des échanges et discussions

Les échanges dans le cadre de ce panel se résument aux points suivants :

- La question de la persistance des inégalités avec le code de la famille qui consacre le mari comme le chef du ménage ; la persistance ainsi que le

caractère limité et temporaire des droits détenus par les femmes (fragilité de ses droits fonciers en fonction de sa situation conjugale);

- L'intégration des femmes dans les commissions domaniales et en général leur niveau d'implication dans tout processus de prise de décisions,
- La faible prise en compte du foncier halieutique dans les plaidoyers en faveur de l'accès des femmes à la terre. Des milliers de femmes s'activent dans l'exploitation du sel et vivent de cela, leurs droits fonciers font face à l'érosion côtière et cette situation mérite la mise en place de stratégies de sécurisation préventive ;
- La question du statut de la femme dans la famille où elle est considérée des deux cotés comme une étrangère (elle quitte sa famille pour le mariage et peut aussi quitter le domicile conjugal par le biais du divorce et lorsque son mari décède) fait fondamentalement obstacle à son accès sécurisé du foncier ;
- Le constat d'un bon volontarisme des pouvoirs publics en matière de politiques publiques mais hésitante pour opérer des réformes en profondeur sur le plan juridique ;
- L'activisme ou autres activités de promotion des droits fonciers de la femme sont malheureusement au niveau central, alors que les initiatives à la base restent timides.

2.7.2 Les recommandations formulées

- Renforcement du leadership féminin dans les processus politiques relatifs à l'agriculture familiale pour mieux faire entendre leur voix ;
- Harmonisation et partage des outils favorisant une gestion participative et inclusive du foncier ;
- Promouvoir l'égalité entre les sexes en milieu rural pour contribuer à l'autonomisation économique des femmes source de développement économique durable ;
- Création d'espaces de concertation, de sensibilisation et de partage sur les questions de gouvernance foncière au niveau local ;
- Accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la politique locale de gouvernance foncière et exercer un contrôle citoyen ;
- Contribuer à la prévention et à la gestion des conflits fonciers et promouvoir la paix sociale ;
- Renforcement de la dimension économique avec la promotion du consommateur local et la mise en marché des produits locaux ;
- Développement de stratégies endogènes d'autonomisation économique des femmes ;
- Augmenter les renforcements de capacités des femmes et leurs capacités de résilience face aux effets du changement climatique.

2.8 PANEL 6 : ENTREPRENARIAT DES JEUNES ET ACCES AU FONCIER

La modération de ce panel a été assurée par monsieur El Hadji Thierno CISSE, du CNCR.

Cette session a démarré avec Mme Oumy Dondé FAYE, conseillère technique à la GIZ qui a partagé les résultats d'une étude sur la situation de référence du marché de l'emploi et l'intégration des jeunes diplômés du foncier. Cette étude commanditée par la GIZ dans quatre pays pilotes dont le Sénégal vise à dresser un état des lieux de la situation du marché du travail dans le secteur du foncier afin d'aider à réajuster et mettre en œuvre des programmes d'études dans le domaine du foncier et faciliter l'intégration des jeunes diplômés dans le marché de l'emploi.

Cette étude a été menée dans quatre Universités choisies sur la base de l'importance et la qualité de leurs offres de formation en matière foncière. Il s'agit de l'Université Alioune Diop de Bambey (foncier et environnement, de l'Université du Sine Saloum El Hadji Ibrahima Niass (foncier, environnement et géomatique), de l'Université Iba Der Thiam de Thiès (foncier, décentralisation et aménagement du territoire) et l'Université Gaston Berger (gouvernance foncière, dans le cadre du NELGA).

En termes de résultats, l'étude a permis d'identifier les différents profils qui ressortent de ces formations, les potentiels recruteurs dans le secteur, mais également les contraintes majeures à l'insertion des diplômés.

Selon Madame FAYE ces résultats non-exhaustifs ont été discutés lors d'un atelier de dialogue multi-acteur où il s'agissait de recueillir des recommandations complémentaires. Elle a terminé son exposé en partageant quelques recommandations fortes issues de ces discussions. A l'endroit des structures de formation, il faut renforcer l'interdisciplinarité dans l'enseignement et préparer les étudiants à la recherche d'emploi à travers une meilleure coopération entre le milieu universitaire et les professionnels du foncier. A l'endroit des étudiants, la recommandation a été de développer une expertise particulière dans les domaines spécifiques et d'acquérir des softs skills dans la phase de transition en ayant une vision de carrière pour faciliter leurs insertions. A l'endroit des professionnels, les acteurs ont recommandé plus de souplesse et de flexibilité dans le recrutement et avoir l'habitude de faire un feedback des expériences réussies.

A la suite de Mme FAYE, Monsieur Babacar DIOUF de l'ANPEJ qui a partagé les initiatives étatiques et résultats obtenus (fermes ANIDA, Projet Agri-Jeunes) en matière d'accompagnement des jeunes. Monsieur DIOUF a articulé sa présentation autour de trois points : un rappel des éléments de base du Projet, une présentation des stratégies d'appui au parcours entrepreneurial des jeunes ruraux et enfin la facilitation familiale et sociale pour l'accès des jeunes au foncier.

Il a débuté sa présentation en partageant des informations clé du projet AGRI JEUNE TEKKI NDAW NI. Il s'agit selon lui, d'une initiative du gouvernement portée par

le Ministère de l'agriculture. C'est un projet cofinancé par le FIDA, la BAD et l'État du Sénégal. La durée du projet est de 7ans et la date de clôture du financement est prévue le 31 mars 2027. Il déclare que le projet intervient dans 8 régions et sur 118 communes du Sénégal et intervient dans la chaîne de valeur agrosylvopastorale et halieutique.

En termes de résultats attendus, le projet vise la sensibilisation et l'orientation de 150.000 jeunes ruraux, la formation de 45.000 jeunes dont 50% de femmes ; 25.000 entreprises viables créées ou renforcées.

Il décline la stratégie d'appui au parcours entrepreneurial des jeunes en six étapes allant de la sensibilisation, l'information et l'orientation des jeunes ruraux à l'appui à la commercialisation des produits agricoles qui constitue la dernière phase. Il est revenu sur la stratégie de ciblage des jeunes regroupés en deux catégories, ceux qui viennent de démarrer et ceux qui ont déjà de l'expérience en leur offrant des types de soutiens différenciés en fonction de leurs besoins.

S'agissant de l'accès des jeunes au foncier, l'accompagnement est centré sur la sensibilisation des exploitations familiales annonce-t-il. La stratégie consiste à impliquer les jeunes dans une économie familiale. L'adhésion, voire le soutien de leur famille à leur projet est considéré comme un facteur important de réussite. Pour une opérationnalisation de l'approche, le projet s'attache des services d'Opérateurs d'Animation (OPA) pour faciliter les échanges des jeunes avec leur famille et associer selon les besoins des jeunes, les acteurs de son environnement et de son projet.

À la suite de Monsieur DIOUF, Monsieur Alassane MBAYE secrétaire général du Réseau Africain de l'Entreprenariat Agricole (REPEA-Africa) a partagé des retours d'expériences des incubateurs de projets d'agripreneurs. Il a débuté sa communication par une présentation du RAPEA et ses domaines d'intervention. Il s'agit selon lui, d'un modèle d'Insertion des jeunes agripreneurs dans les chaînes de valeurs agricoles, qui est un extrait du programme API (Approche Pays Intégré) de la FAO, intervenant dans le domaine de l'entreprenariat.

Abordant la question de l'accès des jeunes au foncier, Monsieur MBAYE partage les résultats d'une analyse faite sur le niveau d'accès des jeunes au foncier. Les résultats ont montré un accès qui varie en fonction des régions. Il en découle que les plus fortes proportions d'accès sont notées dans les régions de Kaffrine (26,7%), Matam (21,4) et Tambacounda (17,7%). À l'inverse, les régions comme Saint-Louis (7,8%), Dakar (7,4%), Thiès (3,7%) enregistrent les plus faibles niveaux d'accès des jeunes. Or la région de Thiès à travers la zone des Niayes et la région de Saint-Louis avec la vallée du fleuve Sénégal présentent d'énormes potentialités agricoles.

En ce qui concerne la contribution du REPEA dans l'atteinte des objectifs de souveraineté alimentaire, Monsieur MBAYE la lie d'abord aux multiples soutiens qu'il apporte aux jeunes dans l'accès au foncier. Ensuite à l'autonomisation de leurs membres dont 80% sont des entrepreneurs et 30% de femmes. Il a mentionné la mise en place d'une ferme pilote au Sénégal et plus de 30 fermes dirigées par les membres

pour leur propre compte. Il a terminé son propos en soulignant l'importance des contraintes auxquelles ils font face en tant que jeunes agri-preneurs. Parmi ces contraintes, il a noté le difficile accès aux terres et à l'eau qui occupe la première place. Il a également souligné l'absence d'un accompagnement institutionnel et la difficulté d'accéder aux financements et à la logistique adéquate.

Dans la même dynamique, Monsieur Mamadou DIOP du collège des jeunes du CNCR a partagé une réflexion sur le thème jeunesse paysanne et accès au foncier.. Il a commencé par partager avec l'assistance le parcours de quelques jeunes en vue de mieux comprendre la légitimité de leur demande d'accès à la terre et aux ressources naturelles de façon générale. Il établit le lien entre la sécurisation foncière des jeunes producteurs, la création d'emplois à travers les diverses initiatives et programmes de soutien aux jeunes agriculteurs et producteurs et enfin les enjeux de souveraineté alimentaire.

Dans son exposé, il a mis en exergue les différents programmes de soutien aux jeunes avec pour chaque programme une offre spécifique orientée vers l'autonomisation des jeunes. Il a cité entre autres, les Initiatives terre et paix, le programme semence de pomme de terre, le LSGT qui ont tous eu un impact réel sur l'employabilité des jeunes et des femmes. Il a conclu par une série de recommandations en matière de politique et de stratégie de projets.

Le dernier paneliste, monsieur Fara NDIAYE, directeur exécutif de l'Association Jeunesse Espoir, incubateur et accélérateur, espoir agricole a partagé l'expérience de son association en matière d'appui aux jeunes agri preneurs. Dès l'entame de son propos, il procède à la présentation de l'Incubateur & accélérateur Espoir Agricole, qui, selon lui a pour ambition d'apporter une réponse efficace via une nouvelle approche à des problèmes chroniques et persistants que constituent le chômage et la vulnérabilité économique des jeunes. Il a présenté l'approche à travers laquelle ils promeuvent l'entrepreneuriat agricole des jeunes en mettant l'accent sur la diffusion d'un modèle d'exploitation agricole attractif (aménagements et équipements adaptés), innovant (usage du numérique) et performant (gestion entrepreneuriale et intégration des enjeux liés au climat. Les cibles dans le cadre de ce projet restent les jeunes porteurs d'idée de projet dans le secteur agricole et les jeunes agri-entrepreneur. A cet effet, il décrit le parcours d'incubation "Tekki-ci Mbay" en six étapes allant de l'accueil-sensibilisation à l'accélération qui coïncide aux premiers pas de l'entreprise hors de l'incubateur pour une insertion réussie dans le tissu économique. Présentant leur modèle de financement à travers les fonds « tekki ci mbay », il termine son exposé en évoquant trois contraintes majeurs à savoir la mobilisation des collectivités territoriales pour l'accès à la terre, la faible collaboration avec les institutions financières et le manque de moyens financiers pour satisfaire la forte demande.

2.8.1 Les points clé des échanges et discussions

Les interventions lors de ce panel ont été essentiellement axées sur les points suivants :

- La rupture de la transmission de connaissance et la nécessité de renforcer les formations pratiques ;
- L'établissement ou le renforcement du lien entre les jeunes et le secteur privé en vue de faciliter leur insertion et le partage de connaissances et d'expériences ;
- La question de la dispersion des organisations de jeunes et leur politisation ont été largement déplorées.
- Le complexe du statut d'agriculteur qui fait que des millions de jeunes passent à côté d'opportunités d'auto emploi et d'autonomisation a également été discuté lors de ce panel. Il en ressort un besoin d'établir une sensibilisation assez attractive sur les métiers de l'agriculture.
- La problématique du financement ne tient pas toujours, c'est plutôt un manque d'information sur les opportunités de financement individuel ou collectif. Il y a actuellement énormément d'organisations nationales, régionales et internationales qui offrent des bourses, des fonds ou autres appuis etc. mais les jeunes n'ont pas souvent accès à la bonne information. Ceci pose la question du besoin de renforcement de capacité dans les stratégies de recherche de financements et de mobilisation de fonds et des ressources.

2.8.2 Recommandations formulées

Il est ressorti de ce panel la nécessité de :

- favoriser l'accès des jeunes au foncier sécurisé en accordant une attention particulière à certaines régions (régions de Thiès, Saint-Louis, Diourbel, Dakar) ;
- organiser et de mutualiser les efforts des jeunes afin de faciliter l'accès au financement et les appuis ;
- mettre en place un dispositif permettant aux exploitants de sécuriser le statut d'occupation de leurs terres afin d'éviter les litiges fonciers ;
- renforcer la capacité technique des jeunes qui travaillent déjà dans le secteur agricole et rendre l'activité agricole plus attractive ;
- renforcer les capacités des jeunes dans les stratégies de recherche et de mobilisation de financements ;
- impliquer davantage les jeunes dans les processus de prise de décision afin de faciliter la transmission de connaissances ;
- Préserver les terres agricoles périurbaines, notamment dans la zone des niayes ;

- mettre en place un système de prévalence des agriculteurs Sénégalais sur la délibération des terres et limiter les superficies octroyées aux entreprises étrangères.

2.9 PANEL 7 : ATTENUER, S'ADAPTER, SE REINVENTER ?

Ce panel qui a été modéré par Dr. Cheikh Oumar BA, directeur exécutif de l'IPAR a été le dernier panel du forum. En guise d'introduction, il a rappelé l'importance de la thématique ainsi que les résultats attendus dans ce panel. Pour lui, il est capital d'aborder les questions liées au changement climatique et les stratégies de résilience développées par les acteurs, notamment les jeunes et les femmes qui sont naturellement les plus impactés. Il est revenu sur le sens des concepts d'atténuation et d'adaptation afin de mieux camper le débat.

Le premier intervenant était Monsieur Lamine SAMAKE, expert sur les questions de changement climatique et d'agriculture. Monsieur SAMAKE a commencé par rappeler, l'importance et la nécessité de maîtriser les effets du changement climatique pour l'atteinte des objectifs de la souveraineté alimentaire. A ce propos il est revenu sur les efforts de la FAO en ce sens, notamment avec le projet KnowWatt qu'il a eu à coordonner et qui s'intéressait aux questions liées à la gouvernance de l'eau. Il a également rappelé le contexte de ce projet qui a coïncidé avec une période de pénuries d'eau, d'augmentation de la population qui a entraîné un accroissement de la demande en eau. Selon lui, le projet visait entre autres, l'utilisation efficace des ressources en eau en renforçant les processus de gouvernance et de gestion de l'eau en vue de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Il s'agissait surtout pour le projet a-t-il déclaré de mettre en place des outils et de les tester. Ces outils autour de la technologie en télédétection et de comptabilité et d'audit de l'eau ont permis de faire une évaluation des ressources en eau et les questions de comptabilité.

En termes de résultat attendus, Monsieur SAMAKE a évoqué une contribution à l'amélioration de la gouvernance et de la gestion de l'eau, une contribution à l'atteinte de la souveraineté alimentaire ainsi que le développement et l'utilisation de nouveaux outils grâce au renforcement des plateformes au niveau local en vue de la pérennisation de l'expertise.

Il a terminé sa communication en partageant quelques leçons apprises notamment l'importance de la démarche participative et inclusive, les processus itératifs, mais également l'établissement d'une stratégie de communication efficace et ciblée.

A la suite de Monsieur SAMAKE, Monsieur Tamsir MBAYE de l'ISRA qui est intervenu pour partager son expérience sur les effets du changement climatique et les stratégies de gestion durable des terres.

Il commence par attirer l'attention des participants sur l'importance des défis liés au changement climatique. Il les aborde en termes de contraintes et de menaces pour la souveraineté alimentaire. Face à ces contraintes et défis, quels seraient les défis de

la recherche ? C'est autour de cette problématique qu'il articule son intervention. Pour lui, le principal défi de la recherche est le défi d'améliorer la base productive dans les différents écosystèmes du Sénégal en établissant le lien avec la gestion durable des terres. Une telle gestion devant être associée à la gouvernance foncière locale. Il a rappelé l'importance de la disponibilité foncière pour l'atteinte de la souveraineté alimentaire. A ce titre, il a souligné l'importance pour les communes d'identifier les espaces abandonnés du fait de la dégradation des sols et de mettre en place des mécanismes de récupération des sols. Il a ainsi partagé l'exemple de quelques communes que ISRA a eu à accompagner dans le processus de récupération des terres dégradées. Il a également mentionné la technologie nécessaire à cet effet ainsi que les stratégies innovantes à adopter.

En termes de recommandations, il propose la nécessité pour les collectivités territoriales de maîtriser leurs réserves foncières et d'identifier les terres dégradées en vue d'accompagner leurs communautés dans la valorisation desdites terres.

Il conclut en mentionnant les différentes formes de valorisation des terres et de sécurisation du foncier qui vont selon lui, au-delà de l'accès juridique, mais il faudra surtout mettre l'accent sur la valorisation économique.

Pr. Sambou NDIAYE de l'Université Gaston BERGER a partagé les résultats d'une étude sur les arrangements fonciers. La problématique centrale autour de laquelle il a articulé sa présentation est l'avenir de la coexistence entre exploitations familiales, collectivités territoriales et secteur privé. Il commence ainsi par une tentative de définition des arrangements fonciers, et conclut que ces arrangements ne sont pas toujours informels mais autonomes. En effet, Pr. Sambou NDIAYE a partagé trois cas d'arrangements fonciers entre secteur privé et exploitations familiales avec pour chaque cas un modèle de convention spécifique. Alors que les deux premiers cas sont établis sur la base de conventions entre les communautés et les privés (cas Guia et Siwré Thiambé avec le FONGAD laisse apparaître une convention directe entre les Gie des propriétaires et le FONGAD alors que celle de Gnith avec West African Farm est établie sur la base d'une convention tripartite impliquant le WAF, GIE des 3 villages et Commune). Le dernier cas concernant la commune de Mont Rolland avec Quality fruit Sénégal reste une innovation en ce sens. Il s'agit d'une cession temporaire mais renouvelable de 350 ha délibérée et cédée pour 35 ans, sur la base d'une convention signée par le Maire au nom du GIE.

Attirant l'attention sur quelques points clé de ces conventions notamment la nature des droits, les risques de dépossessions et la faible implication des jeunes et des femmes, il termine sa présentation par poser les conditions pour des arrangements fonciers justes et sécurisés.

Le dernier intervenant de ce panel était Monsieur Ababacar NDAO du PROCASEF a présenté le manuel de sécurisation des opérations foncières (MOSEF) développé dans le cadre dudit projet. Il articule sa présentation autour de trois points à savoir l'objectif du MOSEF, les innovations dans l'approche de sa mise en œuvre et les

stratégies pour sa durabilité. Monsieur NDAO lie l'objectif du MOSEF à l'objectif global du PROCASEF, notamment un foncier sécurisé pour le développement de nos territoires. Dans sa présentation, il a beaucoup insisté sur l'approche qui a guidé la mise en œuvre du MOSEF. Il s'agit selon lui d'une approche innovante basée sur l'implication de toutes les parties prenantes (État, collectivités territoriales, ANAT, DGID, société civile, secteur privé, citoyens bénéficiaires, autres projets fonciers en cours etc.). Selon lui, après les multiples concertations, le premier draft du manuel a été partagé dans le cadre d'ateliers de restitution avec les différents acteurs. A ce propos, un comité restreint composé des représentant du PROCASEF, Seen suuf, SAED, AMS a été mis en place en vue de finaliser le document. Présentant le schéma du flux d'échanges des données et des acteurs, il donne ainsi un bref aperçu de ce à quoi va ressembler le manuel. Il conclut en partageant les stratégies que le PROCASEF est en train de mettre en place pour faciliter la maîtrise et anticiper sur la durabilité du manuel.

2.9.1 Les points clé des échanges et discussions

Les discussions autour de ce panel sont résumées à travers les points suivants :

- Le système d'information foncière communal (SIFC) et son interconnexion avec le système de la DGID ;
- La question du financement et les capacités des collectivités territoriales pour la valorisation des terres dégradées ;
- La coordination et la concertation dans la mise en œuvre des outils ;
- La question de l'autonomisation de l'état dans l'élaboration des outils ;
- Les femmes comme principales impactées des effets du changement climatique ;

2.9.2 Les recommandations formulées

- La nécessité d'institutionnaliser et de formaliser certaines pratiques et outils de sécurisations du foncier qui ont fait leur preuve en vue de faciliter leur duplication ;
- La nécessité de prendre en compte les expériences antérieures dans l'harmonisation des outils et processus en cours ;
- L'implication de tous les acteurs dans l'harmonisation des outils et démarches ;
- La nécessité pour l'état de s'appuyer sur l'expertise nationale pour renforcer son autonomie en matière (outils et appui au CT) ;
- Nécessité de développer des stratégies de résilience face aux effets du changement climatique avec un accent particulier sur les femmes qui sont les principales impactées.
- Nécessité d'adaptation de l'agriculture face aux effets du changement climatique.
- Le foncier pris isolément ne peut contribuer à la souveraineté alimentaire, il faut l'articuler à l'eau, à l'énergie et au climat.

2.10 CEREMONIE DE CLOTURE

DEUX SEQUENCES ONT MARQUE CE PANEL, LA LECTURE DU MEMORANDUM ET LA CEREMONIE DE CLOTURE.

2.10.1 *Lecture du Mémorandum (voir annexe)*

2.10.2 *Discours de clôture.*

Cette cérémonie, présidée par monsieur Tanor Meissa DIENG, président du COPIL a été un condensé de remerciements et de félicitations à l'endroit des organisateurs et de l'ensemble des participants. Au présidium il y avait monsieur El Hadj Thierno CISSE du CNCR, Moussa DANFAKHA, représentant de l'Union des élus locaux du Sénégal et de monsieur Mansour CAMARA représentant du secteur privé (CNES) et Madame Fatoumata GUEYE, présidente d'honneur de l'AJS.

C'est cette dernière qui a d'ailleurs pris la parole en premier lors de cette cérémonie de clôture. Elle a saisi l'occasion pour magnifier ces journées en soulignant l'importance des thématiques abordées au regard des objectifs de l'AJS. Se réjouissant de la participation de l'AJS à ces importantes journées, elle a tenu à remercier l'IPAR et félicité les organisateurs pour la réussite du forum, la pertinence des thématiques abordées et la richesse des échanges et discussions engagées.

Dans la même dynamique, Monsieur El hadj Thierno CISSE, a adressé des mots de remerciements à l'endroit du secrétariat technique qui n'a ménagé aucun effort dans la préparation et l'organisation de ce forum. Il a exprimé sa fierté et sa satisfaction pour la réussite de cet évènement qui a réuni l'ensemble des acteurs de la gouvernance foncière au Sénégal. Il termine par un message fort à l'endroit de l'ensemble des acteurs et principalement de l'État du Sénégal sur la nécessité d'arriver à une réforme globale du foncier en vue d'assurer une cohérence avec les politiques publiques. Il a rappelé l'importance du foncier qui, selon lui se trouve au cœur du développement économique, et fondamental pour l'atteinte des objectifs de la souveraineté alimentaire qui a été au centre des discussions lors de ces trois jours de forum qui sont sur le point d'être clôturés.

Monsieur DANFAKHA représentant de l'Union des élus locaux s'est joint à ses prédécesseurs en formulant lui aussi des mots de remerciements à l'endroit des organisateurs de ce forum. Il a salué l'implication des élus locaux qui selon lui, témoigne de la considération et de l'importance accordées à ces instances, qui sont des parties prenantes incontournables en la matière. Magnifiant la richesse des échanges et des thématiques abordées lors de ce forum, il espère que les résultats et recommandations formulées serviront dans le travail sur le terrain et permettront une gestion convenablement du foncier au niveau local. Dans la quête de solutions face au

multiples défis soulevés, il invite les acteurs d'intégrer et de prendre en compte les valeurs culturelles qui sont les marques de notre société. Il termine par une recommandation forte qui consiste à impliquer davantage les acteurs dans les zones éloignées afin de mieux cerner la problématique foncière dans toutes ses déclinaisons.

Mansour CAMARA du CNES, a remercié l'IPAR et tous les acteurs de la plateforme pour l'organisation de cet évènement. Il s'est réjoui de l'implication du secteur privé à ces journées. Il a tenu à magnifier le travail de la plateforme dans la facilitation du dialogue et la mobilisation des acteurs autour du foncier. Il axé son intervention sur les leçons apprises de ces journées tout en rappelant l'importance de nouer des conventions et partenariats avec les collectivités et les communautés pour une utilisation paisible et durable du foncier. Il a terminé son propos sur la nécessité de redorer l'image de l'investisseur privé qui doit être distingué selon lui du spéculateur.

Au nom de l'IPAR, c'est Madame Ndèye Yandé NDIAYE qui a eu l'honneur de prononcer des mots de remerciement à l'endroit de l'ensemble des participants et de l'équipe technique qui a été derrière la réussite de ces journées.

En dernier lieu, Monsieur Tanor Meissa DIENG, président de la plateforme a tenu à remercier solennellement les autorités étatiques, les partenaires techniques et financiers ainsi que l'ensemble des acteurs pour leur participation à cette sixième édition du forum. Rappelant les objectifs qui ont guidé l'organisation du forum et le choix de la thématique sur la souveraineté alimentaire, il les met en cohérence avec les DV et les stratégies nationales en vue d'assurer un développement durable. Il a magnifié le soutien des partenaires tels que le PROCASEF, GIZ, UEMOA, l'ILC la FAO, le ministère de l'agriculture et l'IPAR.

Il a réitéré au nom du Ministre Monsieur Samba Ndiobène KA, son engagement soutenu pour l'atteinte de la souveraineté alimentaire, conformément aux nouvelles missions assignées à ce département ministériel par Son Excellence M. le Président de la République.

C'est sur cette note d'espoir qu'il a clôturé la sixième édition du forum national qui a porté cette année sur le thème " le foncier, levier de la souveraineté alimentaire"